



Projet Pédagogique 2022-2025

ALSH élémentaire « ALSONA »

Accueil de Loisirs Sans Hébergement élémentaire

&

ALAE « Jules FERRY »

Accueil de Loisirs Associé à l'École primaire

Responsable ALAE/ALSH: Hélène BELLOC.

Et: l'équipe d'animation.

SOMMAIRE

Préambule

| | |
|---|----|
| 1) SITUATION INITIALE | 5 |
| 2) LA STRUCTURE..... | 12 |
| 2.1) L'ACCUEIL DE LOISIRS | 12 |
| 2.2) L'ECOLE JULES FERRY :..... | 12 |
| 2.3) LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES..... | 12 |
| 3) LES OBJECTIFS ET MOYENS (2018-2021)..... | 13 |
| 3.1) ÉVALUATION/BILAN DE L'ANNÉE 2021/2022..... | 13 |
| 4) L'ORGANISATION | 37 |
| 4.1) ÉQUIPES D'ANIMATION | 37 |
| 4.2) ACTIVITES ET TEMPS D'ACCUEIL | 38 |
| 4.3) REPAS ET TEMPS CALME | 39 |
| 4.4) RÉGLEMENTS INTÉRIEURS ALAE ET ALSH | 41 |
| 5) LA SÉCURITE MORALE, AFFECTIVE ET PHYSIQUE (Enfants/Adultes)..... | 49 |
| 6) L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DES PARENTS | 49 |
| 7) LES TRANSPORTS | 50 |
| 8) LES PARTENARIATS : PEDT | 50 |
| 8.1) ÉCOLE..... | 50 |
| 8.2) AGENTS COMMUNAUX..... | 50 |
| 8.3) AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL | 50 |
| 8.4) ASSOCIATIONS..... | 50 |
| 8.5) SERVICE ENFANCE, JEUNESSE et EDUCATION | 50 |
| 8.6) PARENTS | 51 |
| 8.7/ INSTITUTIONS..... | 51 |
| 9) INTERVENANTS EXTÉRIEURS..... | 51 |

| | |
|---|----|
| 10) LA FORMATION | 51 |
| 11) L'ÉVALUATION | 51 |
| 11.1) PEDT | 51 |
| 11.2) MISE EN PLACE..... | 52 |
| ANNEXES..... | 55 |
| ANNEXE 1 - Sommaire du référentiel pour les « animateurs »..... | 56 |
| ANNEXE 2 - Evaluation professionnelle..... | 59 |
| ANNEXE 3 | 61 |
| ANNEXE 4 | 63 |

Préambule

L'Accueil de Loisirs n'est pas une garderie dans laquelle l'enfant viendrait passer le temps. Complémentaire de l'institution scolaire (éducation), c'est un lieu de loisirs.

Il est organisé pour l'enfant. L'adulte, à son écoute, l'aide à trouver une place dans la collectivité.

C'est un lieu où la vie s'organise différemment de l'école mais dans les mêmes locaux. On devra donc donner des marques précises aux enfants et un cadre leur permettant de se repérer, même si les contraintes y sont différentes.

Ils devront trouver à la fois le repos, la détente, la pratique et la découverte d'activités nouvelles. Ils rencontreront également de nouvelles personnes.

Mais aider n'est pas assister.

Le rôle des adultes est bien de rendre l'enfant capable d'évoluer dans cette structure et d'y trouver sa place. L'adulte accompagne l'enfant dans sa démarche et lui montre le chemin. Il doit, à un moment, le laisser agir seul.

L'enfant doit être acteur, partie prenante au sein de l'Accueil de Loisirs.

Il sera en position de choisir et de développer un réel esprit critique. Il sera en position de s'associer à d'autres pour modeler son milieu.

Laissons les enfants se prononcer sur leurs envies, leurs besoins, leurs désirs. Aidons-les à réaliser leurs projets !

A Aussonne, une réelle politique sociale a été créée depuis quelques années. Elle tient à mettre en éveil son fondement ou sa finalité qui est :

**« Permettre l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous. » et
« consolidation de la politique de cohérence éducative »**

Pour cela, elle s'appuie sur trois valeurs fondamentales :

- Liberté
- Egalité
- Fraternité

Mais également des principes fondamentaux :

- Laïcité
- Justice
- Solidarité

Et depuis la création et signature du Projet éducatif Territorial, les structures communales s'attachent à créer et consolider une politique de cohérence éducative.

Ce document, qui n'est autre que le projet pédagogique de la structure, est la référence de nos missions/actions, basée sur ces valeurs et sur le projet éducatif du territoire (PEDT).

1) SITUATION INITIALE

Contexte macro-environnemental

La société est en pleine mutation culturelle, économique et technologique. Une réelle inquiétude s'instaure dans la grande majorité des foyers devant l'absence de perspectives concrètes (emploi, logement, vie familiale...). Notre jeunesse est la partie de la population qui semble la plus affectée par cette vision sociétale.

Depuis mars 2020 et la crise sanitaire, la population et notamment les jeunes ont été gravement impactés par cet événement et la succession de confinement. Les sorties, les travaux collectifs, les réunions de jeunes autour de la culture (concerts...) n'ont pas pu se réaliser et ont malheureusement pu diviser la plupart d'entre eux.

Ce qui a également alimenté la montée de l'individualisme déjà remarquée depuis quelques décennies et ne fait que distendre les rapports entre les personnes et induit malheureusement une aggravation des conduites à risque (tabac, alcool, drogue...), de l'agressivité voire de la violence. Cette crise individualiste s'est accentuée ces dernières années avec le développement technologique lié à l'image et à l'information dans une notion d'immédiateté qui altère la recherche, l'échange et la réflexion.

Certains événements tragiques de radicalisation et de fanatisme ont rajouté aux comportements parfois disproportionnés d'une partie de la population, une forme généralisée de peur voire de terreur.

Néanmoins, ce n'est pas tant la jeunesse qui change mais le regard véhiculé par les médias. Ces derniers mettent généralement l'accent sur des événements négatifs ou anxiogènes, plutôt que de valoriser les actions positives et porteuses d'espoir. En effet de nombreux jeunes s'épanouissent par la pratique du sport ou d'une autre activité, ainsi que dans leurs études qu'ils mènent souvent de front avec un emploi précaire.

Dans ce contexte qui fragilise la quête de repères et de sens chez les jeunes, ils s'expriment avec force de contradictions et d'oppositions. Ils peuvent en effet être intolérants et solidaires, égoïstes et responsables. La jeunesse remet en cause ce que la société leur prépare : Parcoursup, sélection à l'entrée des universités... Il y a des étapes dans la vie, des épreuves où les jeunes vont acquérir de la sagesse, aussi il faut les accompagner dans ce cheminement mais également les laisser s'amuser. Chaque jeune doit faire sa propre expérience. Les différents acteurs éducatifs doivent être là mais il ne faut pas oublier la bonne capacité d'adaptation de la jeunesse au changement. La société est en mutation et ce public s'adapte plus vite que leurs aînés. Mais ils vont être ce que les adultes qu'ils ont côtoyés leur ont transmis.

Ce que nous savons tous, c'est qu'ils ont un besoin constant de rencontrer des adultes et d'autres jeunes. Les grands élans collectifs dont la jeunesse est capable, se matérialisent dans l'expression vitale de son attachement aux valeurs humanistes et démocratiques. Depuis quelques années ont tient à protéger son environnement, la nature et tout ce qui l'entoure.

La citoyenneté s'affirme de plus en plus comme une réponse à ces « dysfonctionnements » même si nous sommes conscients que nous nous trouvons dans une phase contemporaine de transformation des « sociétés ». Il est donc nécessaire que l'accès à cette citoyenneté soit facilité et qu'il s'inscrive dans l'association et la construction de son avenir avec l'école et le système éducatif dans sa globalité.

Cependant cela prend du temps. Il faut accompagner les jeunes et accepter que ce processus ne soit pas immédiat. La prise de conscience de ses droits et devoirs peut venir plus tard.

Être citoyen c'est appartenir à un groupe, se reconnaître dans celui-ci et en acquérir les mécanismes, tout en développant son esprit critique et en cultivant son individualité. En effet pour être soi, il faut se nourrir des autres et être différents d'eux.

La situation géographique, politique, démographique, sociodémographique, urbanistique ainsi que l'évolution de notre territoire d'intervention mettront en lumière l'existant et les sources de développement nécessaires à l'évolution du PEDT.

Contexte local : Situation géographique et politique

Toulouse Métropole



Située à la périphérie Nord-Ouest de Toulouse, Aussonne est une commune qui présente un cadre géographique rurbain¹ avec une superficie de 13,76 km² (1376 ha).

Plusieurs lieux dits composent la commune. Les principaux sont : le Centre, Carboneil, Prestillou, Bordebasse, Beauregard, Thébaïde, Enseigure, Camis-Sud et Lou Pintre.

Le centre-ville, datant du XII^{ème} siècle, regroupe les principaux commerces, les structures institutionnelles, administratives, culturelles et religieuses (Mairie, Poste, Eglise), ainsi que des infrastructures sportives et festives et culturelles (médiathèque, gymnase, terrains de rugby, tennis, boulodrome, City Stade et Skate Parc...).

Vers Prestillou, l'existence de la zone artisanale du Moulin et d'un ensemble d'entreprises, répartis de manière diffuse, peuvent créer un intérêt en termes d'emplois et de services de proximité.

Aussonne compte comme voisines les communes de Seilh et de Beauzelle à l'est, de Blagnac et de Cornebarrieu au sud, de Mondonville et de Daux à l'ouest et de Merville au nord.

Depuis 2001, Aussonne a été intégrée dans une intercommunalité de 37 communes : « Toulouse Métropole » (anciennement nommée communauté d'agglomération du Grand Toulouse, devenue communauté urbaine puis Métropole).



Afin de faciliter la mobilité des habitants, la commune est desservie par la ligne n°71 qui permet l'accès au site Aéroconstellation, au lycée Saint-Exupéry à Blagnac et à la ligne T1 du tramway vers le centre-ville de Toulouse tous les jours de la semaine. Par ailleurs le TAD 120 (Transport A la Demande) permet aux Aussonnaises et Aussonnais de rejoindre la gare de Colomiers ainsi que le tramway à Beauzelle. Par la ligne de bus 62 (Larra-Grenade-Toulouse), le Conseil Départemental organise et gère le réseau de transports interurbains Arc-en-Ciel.

¹ État intermédiaire entre « rural » et « urbain », représentant des petites agglomérations situées dans la banlieue, ou à proximité, de grandes agglomérations.

Situation démographique et sociodémographique

Aussonne est une commune périurbaine de 7057 habitants (source INSEE 2019)

Il est à noter que ces données seront ajustées grâce au prochain recensement de la population prévue en 2023.

Les années de forte croissance de la population Aussonnaise se décomposent en trois temps :

- Dans les années de 1975 à 1999, la commune d'Aussonne voit sa population augmenter de 988 à 4000 habitants (à l'inverse des 72 communes qui constituent l'unité urbaine de Toulouse).

- À partir des années 2000, la population s'est développée de manière conséquente (+ 33% de 2001 à 2003).

- Depuis, une progression plus modérée et maîtrisée nous amène au nombre actuel de 7057 habitants.

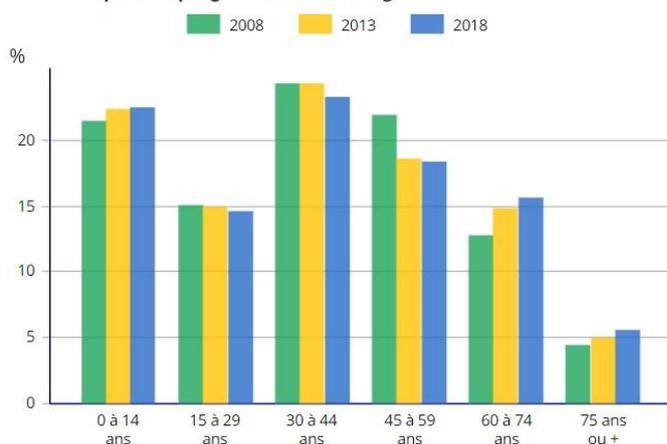
La croissance démographique que connaît ce territoire modifie la sociologie de sa population et sa répartition par tranche d'âge. Ainsi, le nombre d'enfants nés sur le territoire est en augmentation du fait de la qualité de vie développée et de l'attractivité du bassin économique auquel appartient Aussonne. De nouvelles familles s'installent sur la commune, ainsi la population devrait entrevoir une nette progression dans les années à venir.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

| | Hommes | % | Femmes | % |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 3 588 | 100,0 | 3 599 | 100,0 |
| 0 à 14 ans | 868 | 24,2 | 747 | 20,8 |
| 15 à 29 ans | 528 | 14,7 | 521 | 14,5 |
| 30 à 44 ans | 830 | 23,1 | 842 | 23,4 |
| 45 à 59 ans | 635 | 17,7 | 689 | 19,1 |
| 60 à 74 ans | 544 | 15,2 | 580 | 16,1 |
| 75 à 89 ans | 172 | 4,8 | 192 | 5,3 |
| 90 ans ou plus | 10 | 0,3 | 29 | 0,8 |
| 0 à 19 ans | 1 125 | 31,3 | 958 | 26,6 |
| 20 à 64 ans | 1 937 | 54,0 | 2 036 | 56,6 |
| 65 ans ou plus | 526 | 14,7 | 604 | 16,8 |

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

FAM T3 - Composition des familles

| | 2008 | % | 2013 | % | 2018 | % |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 1 864 | 100,0 | 2 079 | 100,0 | 2 147 | 100,0 |
| Couples avec enfant(s) | 896 | 48,1 | 969 | 46,6 | 929 | 43,3 |
| Familles monoparentales | 244 | 13,1 | 279 | 13,4 | 340 | 15,8 |
| Hommes seuls avec enfant(s) | 47 | 2,5 | 61 | 3,0 | 77 | 3,6 |
| Femmes seules avec enfant(s) | 197 | 10,6 | 217 | 10,4 | 263 | 12,2 |
| Couples sans enfant | 724 | 38,8 | 831 | 40,0 | 879 | 40,9 |

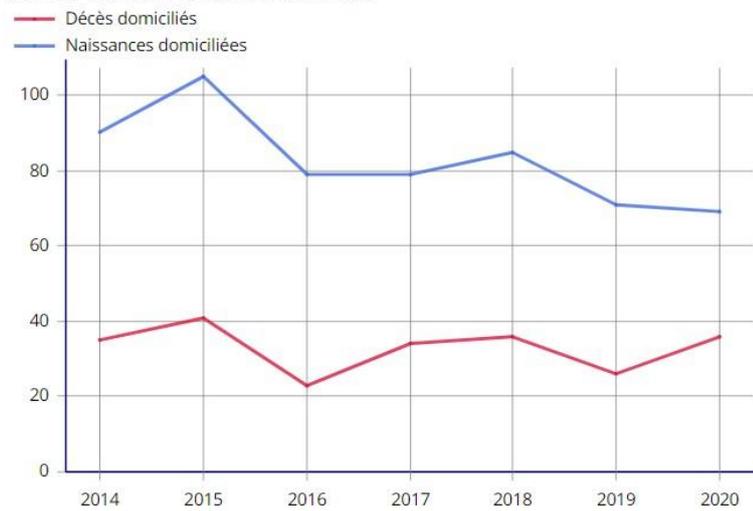
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

| | 2008 | % | 2013 | % | 2018 | % |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 1 864 | 100,0 | 2 079 | 100,0 | 2 147 | 100,0 |
| Aucun enfant | 869 | 46,6 | 946 | 45,5 | 977 | 45,5 |
| 1 enfant | 436 | 23,4 | 478 | 23,0 | 433 | 20,2 |
| 2 enfants | 449 | 24,1 | 508 | 24,4 | 549 | 25,6 |
| 3 enfants | 97 | 5,2 | 127 | 6,1 | 148 | 6,9 |
| 4 enfants ou plus | 12 | 0,7 | 19 | 0,9 | 41 | 1,9 |

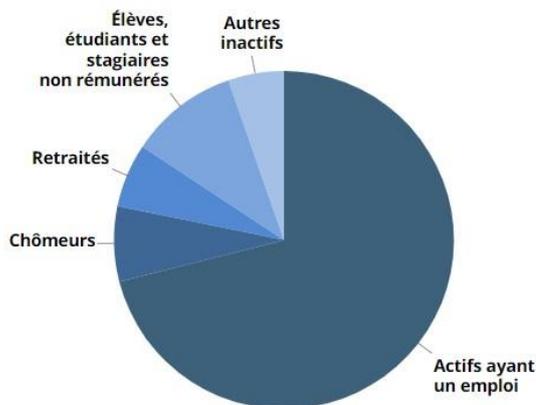
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



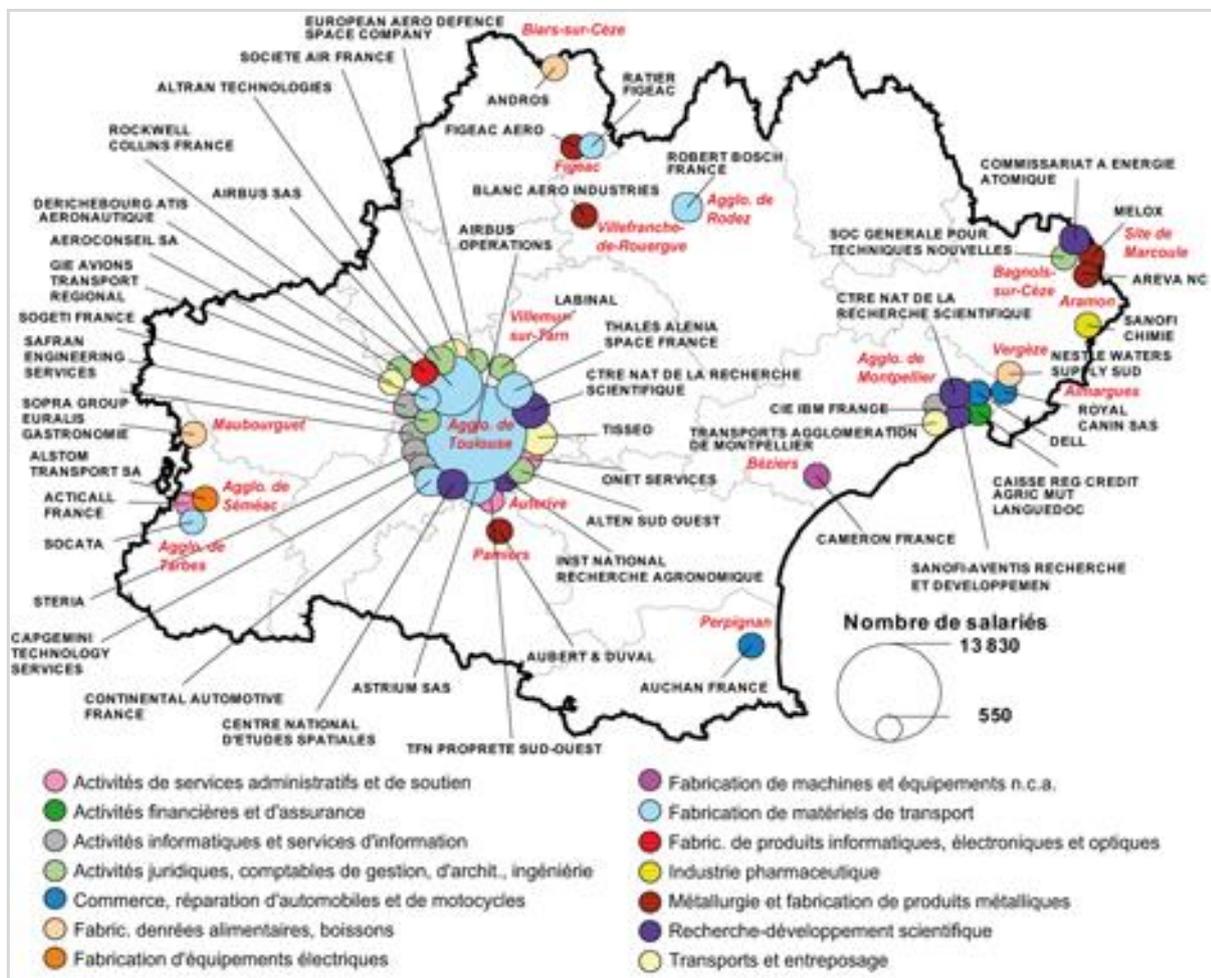
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Aussonne bénéficie, en effet, de l'attractivité du système local de production et de compétence lié à la construction aéronautique et spatiale (historiquement implantée depuis des décennies). Ce secteur est très dynamique. Les lignes d'assemblage et le siège social d'Airbus sont localisés à Toulouse et à Blagnac.

Au-delà de l'aspect urbanistique, le territoire d'Aussonne connaît à ce jour une hausse d'attractivité économique de par la livraison du Parc des Expositions MEETT, inauguré en septembre 2021. Situé sur les communes d'Aussonne, de Cornebarrieu et de Beauzelle, il constitue un vivier en terme d'emploi et favorise le développement culturel et touristique du territoire, tout comme le site CORTEVA, entreprise 100% dédiée à la recherche « agro-science ».

A proximité du MEETT, la construction d'un SDIS est venue enrichir le territoire et renforcer ainsi la sécurité de nos concitoyens de façon pérenne.

L'économie productive concentrée autour de Toulouse et du Parc des expositions.

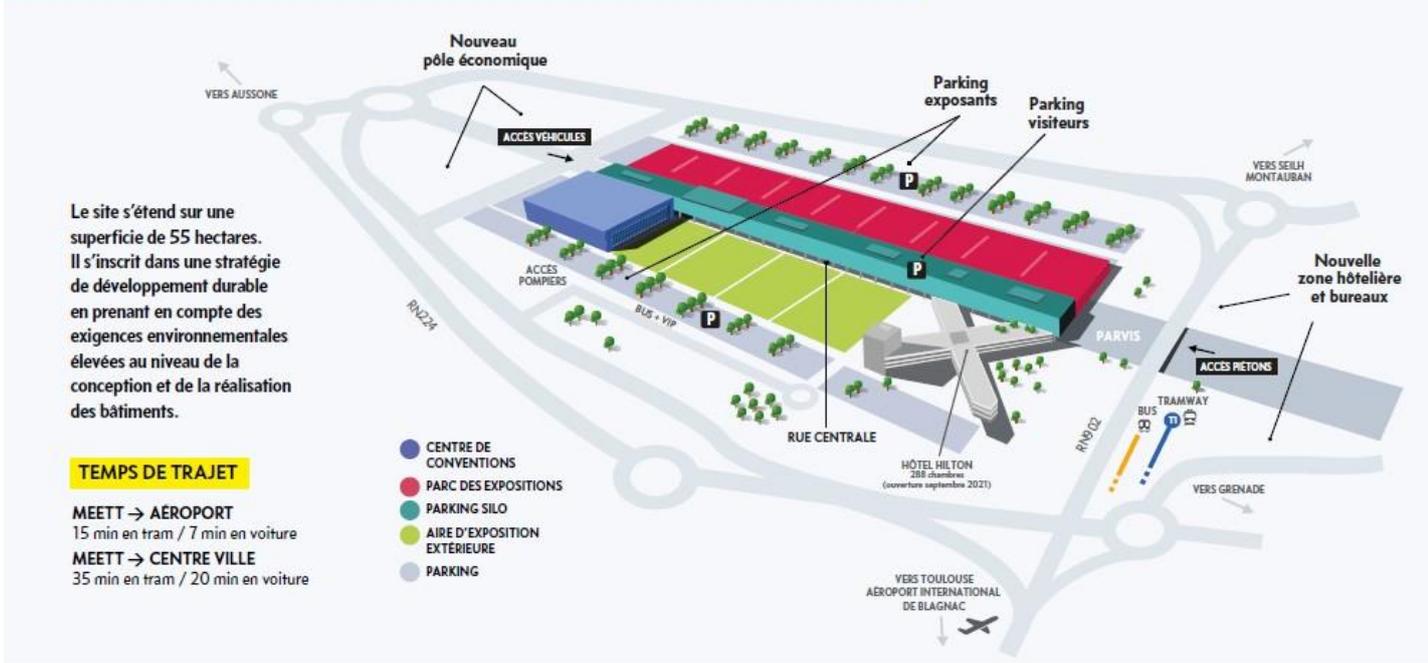


Les 50 principaux employeurs du secteur marchand en 2012



| | | |
|--|--|---|
| 95 000 m² d'espaces complémentaires | 7 halls 40 000 m ² modulables | Centre de Conventions 15 000 m ² |
| 5 000 places de parkings | Aire d'exposition extérieure 25 000 m ² | 3 400 personnes en plénière |

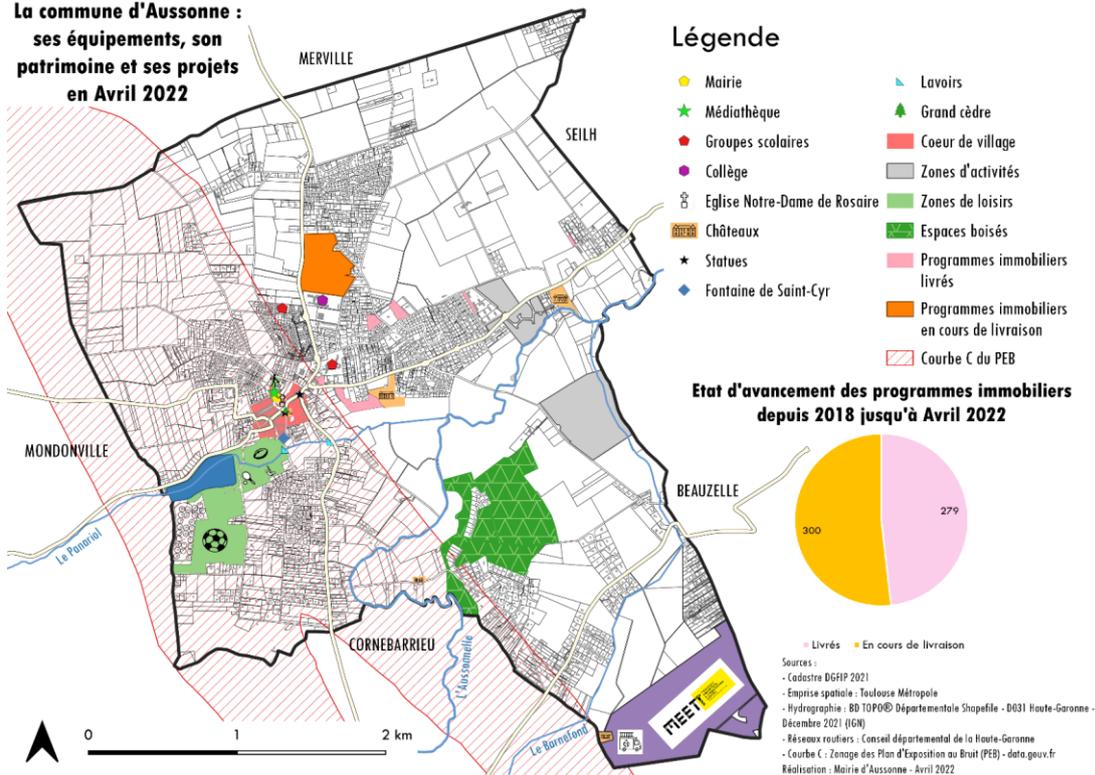
UN SITE, UNE EXPERTISE ET UNE ADAPTABILITÉ
DONNEZ DE L'ENVERGURE À VOS ÉVÉNEMENTS



Le Parc des expositions en chiffres

Urbanisme et évolution du territoire

La commune d'Aussonne : ses équipements, son patrimoine et ses projets en Avril 2022



Au niveau des habitations, la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de développer la construction de nouveaux logements à caractères différents : collectifs, pavillonnaires, privatifs, locatifs et sociaux.

La commune compte aujourd'hui 3770 logements. Aussonne est soumise aux restrictions de construction du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac et ne pourra pas dans les années futures augmenter le nombre de logement à l'ouest de cette limite. Ainsi le seul grand secteur de développement de l'habitat se fera au nord de la commune.

Les grands projets de réalisation de 2018, liés à la création de logements et infrastructures concernent 3 zones géographiques :

Route de Seilh avec 3 projets (livrés en 2021) :

- le 1^{er} projet comprenant 55 logements dont 18 sociaux locatifs;
- le 2^{ème} projet s'est constitué de 31 logements dont 10 sociaux ;
- 3^{ème} projet est composé de 31 logements dont 9 sociaux.

- Zone de Lou Pintre : une première tranche de logements sociaux a été réalisée. Les 300 logements prévus (105 logements sociaux et 195 constructions libres et privées) seront définitivement livrés en fin d'année 2022.
- Zone Carbounel : projet privé avec 8 logements sociaux. (Livrés en 2021)

Aujourd'hui 150 nouveaux logements sociaux permettront, par définition, de proposer à la population des « loyers plus accessibles ».

Ces logements ont eu, et vont avoir, une influence sensible sur les modalités d'accueil de nouveaux résidents. A ce jour, la commune a adapté les services aux besoins des populations accueillies, dont la réalisation d'un projet majeur : un nouveau groupe scolaire, livré depuis Septembre 2016.

Au vue de la création en cours de nombreux logements, d'autres projets de cette envergure pourront voir le jour dans un futur relativement proche, afin de s'adapter aux attentes des populations.

Après une enquête publique, la mise en place du PLUI-H, Plan Local d'Urbanisation Intercommunal habitat tenant lieu de programme local de l'habitat de Toulouse Métropole est en cours d'élaboration.

La volonté politique par rapport à l'environnement et aux futures constructions municipales sera de favoriser l'énergie renouvelable (géothermie, photovoltaïque...)

La municipalité s'engage également à réaliser des économies d'énergie (éclairage public...)

Les équipements scolaires

En 2021-2022, la commune d'Aussonne comptait au total 767 enfants de 3 à 11 ans scolarisés répartis sur deux entités :

- L'école primaire Jules-Ferry : 384 élèves, répartis-en 15 classes : 10 classes d'élémentaires et 5 classes de maternelles.
- L'école primaire Louise Michel : 383 élèves, répartis-en 15 classes : 10 classes d'élémentaires et 5 classes de maternelles.

L'extension de ces groupes scolaire est envisagée

Un collège (créé en 2006) accueille 800 jeunes en provenance des communes d'Aussonne et de Merville. Il est accompagné d'un gymnase et d'un terrain de sport synthétique communaux.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne organise les circuits de transports scolaires gratuits des écoles primaires et du collège. Au total, 7 lignes de transport scolaire circulent sur la commune.

Suivant la demande du Conseil Départemental, la commune met à disposition deux agents pour l'accompagnement et la sécurité des plus jeunes.

2) LA STRUCTURE

2.1) L'ACCUEIL DE LOISIRS

Composition :

- ▶ 1 grande salle foyer
- ▶ 3 salles (dessin, jeux de société, activité manuelle)
- ▶ 2 salles de sport
- ▶ 1 bibliothèque
- ▶ 1 infirmerie
- ▶ 1 bureau d'accueil
- ▶ des salles de rangements pour le matériel
- ▶ 1 salle polyvalente
- ▶ 1 salle informatique
- ▶ 2 salles de restauration
- ▶ 1 patio (jardinage)
- ▶ 1 salle vidéo
- ▶ 2 cours

Ces locaux permettent d'accueillir les enfants, les parents, le personnel et les personnes habilitées dans d'excellentes conditions.

Situé au sein de l'école Jules Ferry, l'accueil est le seul espace qui est destiné uniquement aux activités de l'ALAE/ALSH et qui peut être aménagé. Il devra être utilisé de manière rationnelle et respectueuse du travail des enseignants et des agents de service (remise en place des tables, des chaises, nettoyage des ateliers).

2.2) L'ECOLE JULES FERRY :

Espaces utilisés par le centre :

- ▶ 1 restaurant scolaire : scindé en deux parties. Une aménagée pour l'accueil d'enfants d'âge maternel (GS/MS/PS) et l'autre pour l'accueil d'enfants d'âge primaire (CP au CM2).
- ▶ 2 cours d'école : Jules Ferry élémentaire et Jules Ferry maternelle, principalement utilisées pour les séances de sports collectifs, les grands jeux, les jeux libres, les jeux de ballons, les récréations, les temps ALAE/ALSH.
- ▶ les préaux : attenants aux locaux de l'école, les enfants peuvent s'y abriter les jours de pluie.

2.3) LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Situées à proximité du centre, elles permettent de pouvoir réaliser des activités diversifiées :

- ▶ 1 halle aux sports : permet de profiter du grand espace et d'une salle couverte pour les solutions de replis lors des jours de pluies.
- ▶ Terrains de sports (rugby/football/basket/tennis) : disponibles afin d'organiser des grands jeux, voire même les fêtes des structures Enfance Jeunesse Education.
- ▶ 1 City stade et 1 Skate parc : utilisés pour les activités ALSH.
- ▶ 1 jardin d'enfants : muni de jeux extérieurs utilisé pour les activités ALSH.
- ▶ Autres infrastructures Enfance Jeunesse Education de la commune : pour les projets « transversalité ».

3) LES OBJECTIFS ET MOYENS (2022-2025)

3.1) ÉVALUATION/BILAN DE L'ANNÉE 2021/2022

Ce bilan est en lien avec les objectifs du PEDT et du projet pédagogique

Projets d'activités

Projets artistiques :

- ▶ Projets spontanés adaptés au contexte sanitaire actuel (COVID-19).
- ▶ Semaine Européenne.
- ▶ Décoration des ronds-points de la commune (vacances de fin d'année)
- ▶ Projet UNICEF
- ▶ Caisse des écoles
- ▶ Projet avec l'agence immobilière d'Aussonne « l'adresse » : Dessine ton super héros (dessin contre le cancer).
- ▶ Projet contre le harcèlement.
- ▶ Projet science « le petit débrouillard ».
- ▶ Projet médiathèque.
- ▶ Projet propulseur.
- ▶ Projet carnaval.
- ▶ Projet Toulouse métropole « Aéroscopia »
- ▶ Intervenant sportif

Le contexte sanitaire actuel (COVID-19) n'a permis la réalisation de différents projets artistiques pour cette année 2021-2022.

Passerelles d'accompagnement/ transversalité:

- ▶ CLAP'S: Retour très positif, cela a permis aux enfants (CM2) de se familiariser avec les locaux du CLAP'S* (dispositif maintenu un mercredi sur 2). Ils se sentent valorisés et découvrent de nouvelles activités. Ce dispositif les repositionne en tant que « Grands » et les prépare au collège. Le fonctionnement du CLAP'S leur permet d'être encore plus autonome. Cela permet aussi de faire connaître le CLAP'S aux Parents Aussonnais.
- ▶ Crèches/RAM : Au vu de l'allègement du protocole sanitaire lié au COVID 19, la visite des locaux de l'école et ALAE des futurs PS a pu être remise en place.
- ▶ Accueil des nouveaux PS* : Le jour de la rentrée, une arrivée échelonnée des enfants est mise en place tout le long de la matinée. Les parents ont pu accompagner les enfants en classe la première semaine de la rentrée. Ils ont aussi eu accès à une visite virtuelle des locaux (film via youtube mairie d'Aussonne). Point positif: les animateurs ont renforcé l'encadrement et l'accueil des PS toute la semaine. Dans l'année, des modifications sur l'organisation ont été apportées, ce qui a permis aux enfants de créer un lien (Individuel) et de vivre au mieux cette année.

Remise en place du self :

Au vu de l'allègement du protocole sanitaire lié au COVID 19, le self a été remis en fonction le 16/05/22.

- ▶ Projet « Hector le collector » zéro déchet.
- ▶ Projet repas fin d'année.
- ▶ Semaine du goût.

Points par rapport aux objectifs pédagogiques :

Nous avons fait le choix de détailler uniquement quelques OP et OG et non pas la totalité (le protocole sanitaire en vigueur à rendu difficile la réalisation de certains objectifs). Malgré l'allègement du protocole sanitaire en cette fin d'année scolaire 2022, la réalisation de certains objectifs reste compliquée.

Objectif général n°1 : Favoriser l'intégration et l'expression de l'enfant au sein de la structure et de la collectivité

•► Objectif Opérationnel n°1 : Rendre l'enfant acteur dans son territoire et dans un environnement laïque.

1.1 Critère : Avons-nous rendu l'enfant acteur dans son territoire ?

Moyens : Tout au long de l'année, les animateurs proposent différents projets en lien avec la citoyenneté. Tous ces projets sont listés en fonction du principe fondamental qu'il représente

Degré d'atteinte :

Si plus de 80% des projets mis en place par les animateurs sont en lien avec la citoyenneté alors l'objectif est atteint

Si entre 60 et 79% des projets mis en place par les animateurs sont en lien avec la citoyenneté l'objectif sera moyennement atteint

Si moins de 59% des projets mis en place par les animateurs sont en lien avec la citoyenneté alors l'objectif ne sera pas atteint.

Tout au long de ces années (2018-2021), l'équipe d'animation a proposé différents projets (énumérés ci-dessous) en lien avec la citoyenneté comme :

- Projet « Poudsolna Academy » ALSH Automne 2018 : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité-Justice
- Projet « Noel traditionnel » ALSH Noel 2018 : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité-Tolérance
- Projet « Festi 'Art » ALSH Hiver 2019 : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité-
- Projet « cinéma et ses origines » ALSH printemps 2019 : valeurs abordées Citoyenneté-
- Projet « l'aventure du jeu » ALSH été 2019 valeurs abordées Citoyenneté –Solidarité
- Projet « Alsona au travers des saisons » mercredi 2018-2019 : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité-Tolérance-Dignité
- Projet « Immersion dans le cinéma » carnaval 2019 : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité
- Projet « Jules Ferry en fêtes » : valeurs abordées Solidarité
- Projet « La journée du bonheur » : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité-Tolérance
- Dispositif CLAS « Droits et devoirs des enfants » : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité-Tolérance- Justice-Dignité
- Projet « fabrique aux histoires » ALAE ateliers écriture : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité- Justice-Dignité
- Projet « Patio » : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité
- Projet « Balle au prisonnier » ALAE : valeurs abordées Solidarité
- Projet « Ateliers de Nénette » ALAE : valeurs abordées Citoyenneté
- Projet « Le refuge des créatures légendaires » ALSH Automne 2019 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté
- Projet « Vacances au camping » ALSH Eté 2020 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté

- Projet « Le sport dans le monde » ALSH Automne 2020 : valeurs abordées Solidarité
- Projet « Autour de Noël » ALSH Noël 2020 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté
- Projet « L'univers des héros » ALSH Hiver 2021 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté
- Projet « Nos jolies colonies de vacances » ALSH Eté 2021 : valeurs abordées Citoyenneté-Solidarité
- Projet semaine de l'Europe : ALAE : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté- Justice-Dignité
- Projet UNICEF « Au fil des émotions » : ALAE : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté-Justice-Dignité
- Projet science « Le propulseur » ALAE 2021 : valeurs abordées Citoyenneté
- Projet éco-citoyenneté « Le petit débrouillard » ALAE 2021 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté.
- Projet « A la découverte de la science » ALSH Automne 2021 : valeurs abordées Citoyenneté.
- Projet « Le train de Noël » ALSH Noël 2021 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté
- Projet « Le voyage du petit détective » ALSH Hiver 2022 : valeurs abordées Solidarité-Citoyenneté-Justice.
- Projet « Envole-toi » ALSH Printemps 2022 : valeurs abordées Citoyenneté.
- Projet « Tous en scène à Alsona » ALSH Eté 2022 : valeurs abordées Solidarité
- Projet Harcèlement ALAE 2022 : Solidarité-Citoyenneté-Justice-Dignité.
- Projet sensibilisation des arbres ALAE 2022 : Solidarité-Citoyenneté.
- Projet science Médiathèque ALSH tout au long de l'année 2021 et 2022 : valeurs abordées Solidarité
- Projet Carnaval ALAE 2021 : valeurs abordées Solidarité
- Projet avec l'agence immobilière d'Aussonne « l'adresse » : Dessine ton super héros (dessin contre le cancer).

Toutes les évaluations et/ou bilans de ces projets existent. Vous pouvez vous y référer.

Sur 33 projets, 27 sont en lien avec la citoyenneté donc l'objectif est atteint.

2.2 Critère : L'enfant est-il capable de jouer, de se déplacer, d'acquérir des repères en autonomie ?

Moyens : Au travers des activités proposées ; « fais seul », « pas à la place de » ? La sieste : « va-t-il à son lit » ? Déplacement dans les locaux ?...

Degré d'atteinte: L'observation détermine le degré d'atteinte en réponse aux questions posées dans les moyens.

Toutes les activités proposées respectent le rythme de chaque enfant (matériaux utilisés, temps d'activités, adaptation à chaque demande...) afin qu'ils puissent les pratiquer en autonomie.

Durant les 3 premiers mois de l'année scolaire (de septembre à décembre), les enfants de maternel (PS/MS) sont en « apprentissage » (cantine/dortoir) du fonctionnement méridien. Au retour des vacances de Noël, chaque enfant connaît sa place au dortoir ainsi que le fonctionnement méridien. Au niveau des déplacements dans les locaux, les GS n'ont pu (comme les années précédentes) faire « quelques excursions » dans les locaux élémentaires à cause des règles en lien avec le protocole sanitaire en vigueur durant l'année 2020-2021. Cependant, l'allègement du protocole depuis le mois de mai 2022, a permis durant cette fin d'année scolaire

de privilégier les déplacements des GS dans les locaux élémentaire sur les temps ALAE matin et soir et de commencer l'intégration et manipulation du self. Les GS sont aussi autonomes dès la rentrée et ils adhèrent au fonctionnement de façon immédiate.

Les PS sont accompagnés sur leur déplacement mais ils ont été autonomes très rapidement dès le retour des vacances d'Automne.

Les PS-MS se sont toutefois très vite adaptés aux nouvelles règles du protocole sanitaire en place.

Nous considérons, au vu des critères et des constats des années précédentes, que l'objectif est atteint.

2.3. Critères : Les enfants prennent-ils du plaisir et sont-ils enthousiastes ?

Moyens : Après observation les enfants jouent, rient (peu ?souvent ?). Ils sont positifs ? Ils ont envie de continuer ? De recommencer ? Ils sollicitent l'adulte ?

Degré d'atteinte : L'observation détermine le degré d'atteinte en réponse aux questions posées dans les moyens.

Par rapport à cette observation quotidienne, nous pouvons dire que les enfants sont très enthousiastes tant au niveau des jeux collectifs que dans les activités (manuelles, Eveil...) proposées par l'équipe d'animation. Ils sollicitent beaucoup l'adulte notamment pour les nouveaux jeux découverts et mis en place par l'équipe d'animation (cache-cache géant, jeux musicaux, jeux d'eau...). Les enfants sont très positifs et heureux d'être à l'ALAE (retours quotidiens des parents également). Le contexte d'accueil COVID 19 a restreint les jeux qui nécessitaient un brassage (allégé toutefois en cette fin d'année 2022). Malgré ces contraintes, l'équipe d'animation a su adapter, par niveau, les propositions offertes aux enfants.

Nous considérons qu'au vu de ces constatations l'objectif est atteint.

► **Objectif. Opérationnel. n°2** : Créer des actions ayant pour thématique la solidarité.

2.1 : Critère : avons-nous créé des actions ayant pour thématique la solidarité ?

Moyens : L'équipe d'animation met en place de façon quotidienne des activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions solidaires comme : Collecte de jouets-récupération de bouchons- piles- feutres- action téléthon- journée du bonheur

Degré d'atteinte :

Si toutes les activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions solidaires ont pu être réalisées dans leur intégralité alors l'objectif sera atteint

Si toutes les activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions solidaires ont été réalisées mais n'ont pu être menées à terme alors l'objectif sera moyennement atteint.

Si toutes les activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions solidaires n'ont pas pu être réalisées alors l'objectif ne sera pas atteint.

Quotidiennement, l'équipe d'animation a mis en place des activités et/ou des projets (énumérés ci-dessous), ayant pour but de réaliser des actions solidaires tels que :

- Récupération de bouchons, de piles et de feutres pour diverses associations (seules les piles ont pu être collectées depuis 2020).

- Participation active pour le projet du Téléthon (non réalisé en 2019 et 2020 pour cause de COVID). Course non réalisée mais récupération de piles maintenues en 2021-2022
- Actions qui met en évidence la solidarité au travers des jeux de société, d'activités d'entraide, de débats, ...
- Thématique du dispositif CLAS sur les jeux coopératifs et les émotions qui ont fait émerger l'action de solidarité.
- Projet UNICEF (livres ayant pour thématiques l'intégration, le harcèlement, l'importance de la solidarité et l'entraide dans la société...)
- Projet sur le Harcèlement (thématique de la soirée parentalité) : Les animateurs ont mis en place, les mercredis après-midi, des ateliers de sensibilisation et création d'affiches traitant du harcèlement et de l'importance de la solidarité afin de lutter contre cette problématique touchant énormément le milieu scolaire.
- Projet avec l'agence immobilière d'Aussonne « l'adresse » : Dessine ton super héros (dessin contre le cancer).

Toutes les évaluations et/ou bilans de ces projets existent. Vous pouvez vous y référer.

Toutes les activités et/ou projets énumérés ci-dessus ont été réalisées en intégralité donc l'objectif est atteint.

2.2 Critère : Pouvons-nous évaluer les retombées de ces manifestations ? et quels types ?

Moyens : Une liste des retombées de ces manifestations sera réalisée (exemple : jouets secours populaire, affiches téléthon ...)

Degré d'atteinte : nous considérerons l'objectif atteint si la liste est assez exhaustive

Aucune liste n'a été créée, toutefois, nous avons pointé les retombées positives (échanges avec les enfants participatifs et les parents) pour la totalité des manifestations menées.

2.3 Critère : Tout le monde connaît-t-il la définition du mot solidarité ?

Moyens : Un cadre de référence sera réalisé pour tous par rapport au mot solidarité.

Degré d'atteinte : Nous considérerons l'objectif atteint si ce cadre de référence pour tous est réalisé. Nous évaluerons les échanges, l'implication de l'équipe, les enfants, ainsi que la communication et la compréhension autour du mot solidarité

Quotidiennement, sur tous les temps ALAE et ALSH, un cadre de vie en collectivité est systématiquement posé par l'équipe d'animation. Ce cadre inclu d'une part, l'accueil d'enfants en situation de handicap et d'autre part les projets et activités liés aux valeurs du PEDT.

Si nous analysons les différentes évaluations des trois critères de l'OP n°2 ; nous pouvons considérer que l'objectif est atteint sauf pour le critère 2.2 « pouvons-nous évaluer les retombées de ces manifestations ? et quels types ? ». En effet, concernant ce critère d'évaluation, nous considérons l'objectif moyennement atteint car nous n'avons pas listé, comme il était prévu, toutes les actions et les projets. Donc la liste actuelle produite n'est pas exhaustive.

► **Objectif Opérationnel n°3** : Mettre en place des actions prenant en compte l'égalité des chances et des sexes.

Critère : Avons-nous mis en place des actions qui prennent en compte l'égalité des chances et des sexes?

Moyens : L'équipe d'animation ALAE/ALSH met en place de façon quotidienne des activités et/ou projets ayant pour but de sensibiliser les enfants à l'égalité des chances et des sexes.

Degré d'atteinte :

Nous considérerons l'objectif atteint si l'ensemble des activités et/ou projets a permis à tous de comprendre la place de chacun.

Nous considérons l'objectif moyennement atteint si l'ensemble des activités et/ou projets n'a pas permis à tous de comprendre la place de chacun.

Nous considérons l'objectif non atteint si aucune des activités et/ou projets n'a permis à tous de comprendre la place de chacun.

- Mise en place de collectes pour les associations liées au handicap bouchons, feutres, piles (seules les piles ont pu être collectées depuis 2020).
- Collecte de jouets pour le secours populaire (en 2019).

Intégration des enfants d'une classe IME* dans le fonctionnement de l'ALAE (participation aux activités et aux projets). Interaction directe avec le personnel éducateur/animateur et éducateur/personnel cantine. animateurs référents pour les enfants en situation de handicap dans leur accompagnement au quotidien (repas, sieste, change etc...)

- Relais école/ALAE par le biais d'échanges entre les animateurs et AVS* scolaire.
- Participation au téléthon (non réalisé en 2019 et 2020 pour cause de COVID). Course non réalisée mais récupération de piles maintenues en 2021-2022
- Projet avec l'agence immobilière d'Aussonne « l'adresse » : Dessine ton super héros (dessin contre le cancer).

Nous estimons l'objectif atteint car l'ensemble des actions a été mené et a abouti sur un échange avec les enfants permettant à tous de comprendre la place de chacun.

► **Objectif Opérationnel n°4** : Intégrer des temps d'activités liés au développement durable et à l'éco-citoyenneté

- Mise en place de collecte pour les associations liées au handicap bouchon, feutre, piles (seules les piles ont pu être collectées depuis 2020).
- La plupart des activités manuelles réalisées sur les structures ont été confectionnées avec du matériel de récupération. Par le biais d'affiche, les parents ont été sollicités pour ce matériel.
- L'utilisation du Patio a été régulièrement mis au programme des activités .La mise en place du composteur a été suivie d'une collecte auprès des familles afin de l'alimenter. Des ateliers avec la référente des jardins solidaires ont eu lieu (pas renouvelé depuis 2020 malgré un entretien journalier).
- Projet sensibilisation des arbres ALAE 2022 : Solidarité-Citoyenneté.
- Projet eco-citoyenneté « Le petit débrouillard » ALAE 2021
- Projet « Hector le collector » zéro déchet ALAE 2021-2022

Objectif partiellement atteint car l'ensemble des actions menées n'ont pas abouti comme il été prévu. En effet, le manque d'effectif de l'équipe lié aux contraintes du protocole sanitaire ainsi qu'aux nouvelles dispositions municipales (transfert d'agents sur LM) a entraîné la suppression de certaines activités.

Objectif général n°2 : Garantir la cohérence, la continuité et l'articulation des différents temps, espaces et activités de l'enfant

•► **Objectif Opérationnel n°1** : Mettre en place une organisation adaptée aux différents âges des enfants.

- CLAS* Maintenu tout le long de l'année. Une évaluation a été réalisée par l'équipe. Elle est consultable sur la structure et dans l'appel à projet 2020/2021.
- Système de panneaux vert et rouge pour l'ouverture et/ou la fermeture des salles utilisées.
- Salle d'activité pour les devoirs maintenue toute l'année (non maintenue depuis 2020 COVID).
- Modification du service cantine pour les GS. Passerelle en cantine élémentaire (non maintenue depuis 2020 en raison du protocole sanitaire en vigueur interdisant le brassage entre les cycles, toutefois, il a été possible de le réaliser sur un midi lors d'une sorties du cycle 2 donc non présents ce jour). Remis en place en fin d'année scolaire 2022.
- Passerelle GS/élémentaire sur différents temps tout au long de l'année (non maintenue depuis 2020 en raison du protocole sanitaire en vigueur interdisant le brassage entre les cycles), remis en place en fin d'année scolaire 2022, CM2/CLAP'S tous les mercredis après-midis et vacances scolaires (limité à un mercredis sur deux depuis 2020). Depuis 2021, les activités proposées sur L'ALSH et ALAE du mercredi sont proposées par cycle.
- Activités spontanées à la demande des enfants mises en place par les animateurs
- Mise en place de coins permanents
- Une passerelle humaine a été mise en place pour chaque période de vacances et renforcée pour les vacances d'automne (première période de l'année scolaire). Passerelle renforcée depuis 2020 dû à la commande municipale de mixage des équipes LM et JF sur toutes les périodes (ALAE ET ALSH).

L'objectif lié à l'organisation a été atteint et même dépassé par rapport aux années précédentes.

•► **Objectif Opérationnel n°2** : Donner des repères de vie en collectivité à l'enfant tout en respectant sa place d'individu et son épanouissement.

- Participation active, repères visuels, signalétique, PAI*, intégration (ULIS* et IME).
- Transversalité inter-structurelle (ALSH/ALAE mercredis CLAP'S). (cf. passerelle d'accompagnement). Transversalité avec le CLAP'S maintenu 1 mercredi sur 2, passerelle et transversalité inter-structurelle suspendue pour cause de COVID).
- Activités sur les infrastructures de la commune
- CLAS (Accompagnement scolaire et culturel individualisé)

- Echanges entre animateurs Jules Ferry/Louise Michel/CLAP'S/RAM/Crèche afin de favoriser les repères liés aux différents établissements de la commune
- L'AAC* permet d'accompagner les enfants de l'ALAE (mercredis après-midi) sur les structures associatives de la communes ayant adhérer à la charte mis en place pour ce dispositif (suspendu depuis 2019 COVID).
- Participation active des enfants qui ont été acteurs de leurs choix (choix du thème de carnaval, jeux de cour à la demande. Modifié et adapté avec le protocole d'accueil sanitaire en vigueur.
- Journée de l'animation (fin Août) pour les agents du service EJE : évolution et continuité des interventions théoriques et pratiques. Modifié et adapté avec le protocole d'accueil sanitaire en vigueur.
- Mise en place des régimes spéciaux à la demande des parents
- Projet repas de fin d'année remis en place fin d'année 2022

Toutes ces actions ont permis de donner des repères de vie en collectivité aux enfants. L'équipe est consciente que cet objectif demande un travail perpétuel que nous poursuivrons en 2023.

•► **Objectif Opérationnel n°3** : (Evaluation/ Bilan détaillés)

Créer les conditions nécessaires pour aider l'enfant dans sa transition vers l'adolescence

3.1 Critère : Avons-nous créé les conditions physiques, morales et affectives nécessaires pour aider l'enfant dans sa transition vers l'adolescence.

Moyen quantitatif: Comptabiliser le nombre d'enfants concernés par la passerelle CM2/Clap's, ainsi que le nombre d'adhérents CLAP'S lié à cette passerelle.

Degrés d'atteintes quantitatives :

Si le nombre d'enfants concernés ainsi que les nouveaux adhérents augmentent au fur et à mesure des années, nous estimons que l'objectif est atteint.

Si le nombre d'enfants concernés ainsi que les nouveaux adhérents restent identiques au fur et à mesure des années nous estimons que l'objectif est moyennement atteint

Si le nombre d'enfants concernés ainsi que les nouveaux adhérents diminuent à mesure des années, nous estimons que l'objectif n'est pas atteint.

Au fur et à mesure des années, le nombre de CM2 concernés par la passerelle CM2/CLAP'S augmente. Ce chiffre est resté constant toute l'année (suspendu en 2020 et maintenu 1 mercredi sur 2 en 2021).

Toutefois si la participation sur ces passerelles augmente, les inscriptions sur le CLAP'S restent constantes (information communiquée par le Responsable du CLAP'S). Depuis la reprise, l'ensemble des CM2 inscrits le mercredi saisissent cette passerelle.

Même si l'ensemble des conditions du degré d'atteinte fixé ne sont pas réunies, en effet le nombre d'adhérent sur la structure Clap's n'est pas en augmentation, nous considérons que l'objectif est atteint. Le lien créer au fil des années entre les structures Clap's et ALAE permet aux enfants de cette passerelle de se créer des repères tant humains que matériels.

Moyens qualitatifs : Mise en place d'actions (réactualisées chaque année) répondant aux besoins du public concerné CM1/CM2.

Degrés d'atteintes qualitatifs

Si l'équipe d'animation est sollicitée chaque année par le groupe CM1/CM2 lui-même (relation de confiance créée) alors l'objectif sera atteint.

Si l'équipe d'animation n'est pas sollicitée chaque année par le groupe CM1/CM2 lui-même mais que les différentes actions mises en place répondent à leurs besoins alors l'objectif sera moyennement atteint.

Si l'équipe d'animation n'est pas sollicitée chaque année par le groupe CM1/CM2 lui-même et que les actions mises en place ne répondent pas à leurs besoins alors l'objectif ne sera pas atteint.

Les actions mises en place à la demande des enfants CM1/CM2 sont :

- Responsabilisation sur les temps ALAE et ALSH : aide préparation du goûter, aide pour effectuer et préparer les activités.
- Passerelles avec le CLAP'S : les mercredis après-midi nous proposons au CM2 d'aller au CLAP'S pour partager les activités et découvrir les locaux. Une sortie sur la période des vacances été 2018 et 2019 est organisée avec le CLAP'S (passerelle maintenu depuis 2020 1 mercredi sur 2, toutes les sorties ont été annulées COVID).
- La présence du responsable du CLAP'S sur le dispositif CLAS a été un réel repère pour la transition vers la 6^{ème} et les futurs CM2.
- Des activités spécifiques pour les CM1-CM2 : atelier danse, théâtre, atelier d'écriture, ateliers activités manuelles...
- Des groupes de paroles et d'échanges ont été animés par les animateurs

Pour le bilan de l'année 2020 l'objectif :

Créer les conditions nécessaires pour aider l'enfant dans sa transition vers l'adolescence est donc atteint.

Pour le bilan de l'année 2021 l'objectif :

Créer les conditions nécessaires pour aider l'enfant dans sa transition vers l'adolescence est donc atteint.

3.2 Critère : Mettons-nous en place des actions passerelles et des articulations avec le CLAP'S

Moyen: Quelles passerelles ont été établies avec le CLAP'S ? Sont-elles adaptées ?

Degré d'atteinte : La liste des passerelles et actions seront établies ce qui nous permettra de déterminer le degré d'atteinte.

Les passerelles établies avec le CLAP'S concernent autant le public CM2/6ième, que les équipes d'animation des 2 structures,

Ces dernières sont les suivantes :

- Accompagnement des CM2 sur la structure CLAP'S un mercredis sur deux
- Intervention du responsable CLAP'S sur le dispositif CLAS

- Participation du CLAP'S pour le projet Carnaval (suspendu depuis 2020 COVID) remis en place depuis 2022
- Sorties spéciales en ALSH : Mutualisation des 2 structures JF et CLAP'S pour certaines sorties (walibi, St Clar...) (suspendu depuis 2020 COVID). Toutefois, en ALSH Eté 2022, nous avons mutualisé certains intervenants (laser game ...)
- Journée spéciale à thème le mercredi après-midi avec le CLAP'S

Nous considérons que l'objectif est atteint, malgré les restrictions imposées par le protocole sanitaire en place depuis 2019, même si les CM2 (qui sont demandeurs) aimeraient qu'il y ait davantage de manifestations communes. Toutefois cela semble compliqué car les adolescents du CLAP'S ne souhaitent pas toujours partager plus d'activités. Nous encourageons donc les familles des CM2 à se rapprocher dès que l'âge de leurs enfants le permet (11ans) de la structure CLAP'S afin qu'ils puissent commencer à bénéficier de cette structure tout en étant encore élève de CM2.

► **Objectif. Opérationnel n°4** : Conforter le lien avec l'équipe enseignante /ATSEM/personnel d'entretien et de restauration

- Mise en place de relais animateurs/enseignants chaque jour à la sortie des classes au début de la pause méridienne. Feuille de relais/communications par rapport aux comportements et « petit bobo » de l'enfant sur les différents temps d'accueil de la journée
- Participation commune sur différents projets (Dispositif CLAS ; journée de Noël...), repas de fin d'année depuis 2022.
- Participation aux équipes éducatives (la responsable de structure uniquement)
- Règles communes suivies par l'ensemble des équipes (enseignants, animateurs, ATSEM, personnel de restauration), fiche d'incident sur tous les temps de vie de l'enfant.
- Participation du personnel d'entretien sur la mise en place du self à la rentrée 2019 ainsi qu'en mai 2022
- Participation de l'équipe du personnel d'entretien sur différents projets tel que repas de fin d'année, repas de Noël,...
- Participation des ATSEM sur les temps TAP et dortoirs depuis 2022.

L'objectif a été atteint par un lien créé avec chacune des équipes. Néanmoins il est nécessaire de renforcer la communication et les actions communes. L'entretien des liens créés est un travail permanent et demande une vigilance de toutes les parties.

► **Objectif. Opérationnel n°5** : Maintenir et améliorer les liens entre parents/enfants/structures

Critère : Avons-nous maintenu et/ou voire amélioré les liens entre parents/enfants/structures

Moyen quantitatif : Nombre de projet(s) ayant réellement renforcé la parentalité

Degrés d'atteintes quantitatifs :

Si le nombre de projets ayant réellement renforcé la parentalité est supérieur au nombre de projets élaborés alors l'objectif est atteint pour l'amélioration du lien entre parents/enfants/structures,

Si le nombre de projets ayant réellement renforcé la parentalité est identique au nombre de projets mis en place alors l'objectif est atteint par le maintien du lien entre parents/enfants/structures,

Si le nombre de projets ayant réellement renforcé la parentalité est inférieur au nombre de projets mis en place alors l'objectif n'est pas atteint, pour autant si au moins un des projets a permis de renforcer le lien parents/enfants/structures l'objectif sera en partie atteint par le maintien du lien parents/enfants/structures.

Les projets élaborés en ALAE qui incluent la parentalité :

- Carnaval : trajet ALAE/Gymnase, défilé, jeux et ateliers dans le gymnase
- Projet du bonheur : Echange avec les parents sur le projet (jeux proposés aux parents à l'accueil). Participation des parents par le biais du don de jouets et la participation au jeu « questions/réponses » affiché à l'accueil de L'ALAE .
- Réunion de présentation des structures aux parents : L'équipe d'animation reçoit les parents en début d'année scolaire, afin d'échanger et de présenter les projets /actions/manifestations/fonctionnement mis en place.
- Jules Ferry en fête : Exposition des activités élaborées dans l'année et spectacle des ateliers (danse chant, théâtre...). Cette manifestation se termine par un repas partage.
- Téléthon : Participation des parents dans le don de piles.
- CLAS : nous avons créé un créneau de 15 minutes dédiés aux parents afin de privilégier la parentalité (maintenu depuis 2021)

Le contexte sanitaire actuel (COVID-19) n'a permis la réalisation de ces différents projets incluant la parentalité pour cette année 2020-2021 et 2021-2022

Cet objectif est non atteint car nous n'avons pu maintenir du lien parent/enfant/structure. En les projets réalisés habituellement n'ont pu être réalisés.

Moyen qualitatif : Mise en place d'animateurs référents à l'accueil. (Relais de l'équipe et relais faits aux parents par des personnes prédéfinies)

Degrés d'atteintes qualitatifs :

Si une relation de confiance est créée avec les parents (Bonne humeur, sourire, confiance personnelle,...) et qu'elle se renforce d'année en année alors l'objectif sera atteint.

Si la relation créée avec les parents reste agréable mais ne se renforce pas d'année en année alors l'objectif sera moyennement atteint, même si la qualité du service proposé est maintenue.

Si la relation créée avec les parents se dégrade au fur et à mesure des années alors l'objectif ne sera pas atteint.

La mise en place d'animateurs référents à l'accueil renforce le lien avec les parents. En effet une relation de confiance s'installe. Cette proximité permet des échanges respectueux réguliers tant sur des sujets qui concernent leur enfant que sur le fonctionnement de la structure. Les parents ont régulièrement des retours positifs à l'attention de l'équipe. La mise en place d'animateurs référents permet aussi aux parents de s'adresser toujours aux mêmes personnes lorsqu'ils rencontrent une problématique. Il est donc plus évident de résoudre les divers questionnements de ces derniers de façon efficace lorsque le nombre d'interlocuteurs est restreint.

Nous considérons que cet objectif est atteint, par l'amélioration de la relation avec les parents, le maintien de la qualité de service proposée et un bon relationnel au CLAS entre parents et animateurs.

Relationnel

Equipe :

- Bonne cohésion d'équipe, solidarité importante.
- Communication efficace, maintien d'un groupe WhatsApp.
- Bonne implication commune et personnelle dans chaque projet. Toute l'équipe participe tant sur la construction que sur la mise en place pratique, toutefois, en raison du protocole sanitaire en vigueur depuis 2020 et suite aux diminutions d'heures pédagogiques /réunions (commande municipale), les projets et activités ont été réadaptés notamment pour les activités des mercredis.
- Énormément d'entraide, de soutien et de solidarité permanente de l'équipe.
- L'Equipe a perdu sa stabilité dû au « turn over » des contractuelles et le transfert d'agents titulaires JF sur LM (commande municipale). L'équipe est contrainte de former de façon perpétuelle les nouveaux animateurs.

Animateurs □ Responsables :

- Deux animatrices référentes occupent des missions en autonomie. Les décisions qu'elles sont amenées à prendre sont principalement en lien avec l'organisation et le fonctionnement du service. Ces décisions sont toujours en accord avec la responsable de la structure et le cadre de référence définies. Depuis Janvier 2022, la configuration de la direction des deux structures a changée. Il n'y a plus d'animatrices référentes mais une Directrice et une Directrice adjointe.
- La responsable et la responsable adjointe sont à l'écoute des évènements tant personnels que professionnels tout en préservant l'intimité de chacun.
- L'équipe est également soutenue aussi par le Responsable du CLAP'S et autres acteurs municipaux, qui ont été présents sur la structure lors d'absences dans les services ainsi que pour les actions menées.
- Prise de décision équitable pour tous.
- Soutien et confiance de la direction envers chaque membre de l'équipe et vice versa, encore plus depuis la réorganisation de service dû au protocole sanitaire en vigueur depuis 2020 et les directives de la nouvelle municipalité.
- L'équipe est à l'écoute des demandes et des besoins de réorganisation en fonction des contraintes de terrain. Elle est également force de propositions, voire même de solutions efficaces et coordonnées.
- L'ambiance générale est moins sereine que les années précédentes principalement à cause des restrictions et de la réadaptabilité permanente exigée par le protocole sanitaire. De plus, le nombre important de contractuelle (personne non formée) en place complique le bon fonctionnement de la structure.

ALAE ☐ Ecole:

- Entente cordiale entre les deux équipes. Les relais (informations écrites ou orales) au quotidien sont efficaces.
- La reconduction des animateurs référents par classe n'a pu être maintenue depuis 2021 du fait du changement important d'animateur (turn over contractuelle) toute l'année.
- Les outils mis en place par les animateurs du CLAS, validés par les enseignants et le comité de pilotage, ont permis une coéducation pertinente. Toutefois il est nécessaire d'améliorer les relais administratifs (livret enseignant) afin d'éviter certaines incompréhensions (livret qui doit uniquement transiter entre animateurs/enseignants et non par les enfants). Néanmoins, nous avons pu constater le bénéfice du dispositif CLAS sur les enfants, retours enseignants positifs.
- La responsable de l'ALAE participe aux équipes de suivi et aux équipes éducatives organisées par l'éducation nationale. Le relais avec l'équipe d'animation est réalisé. Il est très important et utile pour les enfants. Il existe une organisation commune pour la réalisation de certaines manifestations ponctuelles comme le repas de fin d'année remis en place en fin d'année scolaire 2022.
- La responsable est invitée au conseil d'école avec la Directrice du service Enfance Jeunesse Éducation. Relais avec l'équipe d'animation pour les informations importantes.
- Visites des nouveaux PS, nous regrettons que cette visite n'ait pas été faite en commun cette année, toutefois, une visite virtuelle de la structure est disponible sur le youtube de la mairie. Visite réalisée en fin d'année scolaire 2022 du fait de l'allègement du protocole sanitaire COVID 19.

ALAE ☐ Familles :

- Sur le terrain le lien est assuré essentiellement par les animateurs d'accueil, dû au dispositif Vigipirate. Toutefois, des échanges sont réguliers à la demande des parents et/ou animateurs avec l'accord de la direction. Des entretiens individuels avec la responsable sont possibles en fonction de la demande des familles et des situations de terrains.
- Dans le cadre du CLAS, les familles, dont les enfants sont inscrits, rencontrent les animateurs qui animent ce temps. Liberté d'échanges, bonne communication parents/animateurs, animateurs/enfants ...
- Le lien avec les familles se développe aussi lors des manifestations ponctuelles.
- L'association des parents d'élèves APE participe aux comités de pilotage du PEDT* et CLAS. Cette année aucun des deux n'a eu lieu. Remis en place en 2022.

Fonctionnement et management**Réunions mensuelles des mardis :**

- Cette année nous avons pu intégrer dans ces temps de réunion des échanges avec des éducateurs de l'IME (suspendu pour cause COVID). Toutefois, la Directrice ALAE/ALSH a assisté à une réunion de régulation avec l'IME en fin d'année scolaire 2022. Ce qui renforce les liens de communication sur le terrain. Ces réunions sont aussi indispensables car elles permettent à

l'équipe de se rassembler et d'échanger sur un temps plus conséquent que les temps de régulation (temps diminué d'une heure au lieu de deux depuis 2021).

Les réunions du jeudi :

Le travail de ces réunions a été planifié et anticipé de façon régulière pour que toutes les tâches soient équitablement réparties et que chacun puisse profiter au maximum de ce temps de travail commun. Celui-ci reste indispensable à l'équipe pour le fonctionnement des projets et différentes activités menés tout au long de l'année. Ces temps de réunions sont importants afin que l'équipe puisse avancer sur son travail (projets, préparation activités, bilan vacances, rangement...). Ce temps reste toutefois trop court.

Temps de régulations de 13h50 à 14h15 :

Ces temps d'échanges en équipe sont importants pour les retours quotidiens. Lorsque des décisions de suivi d'enfant doivent être prises ou qu'il y a beaucoup de points à aborder, ce temps est parfois trop court. Ces temps de régulations permettent à l'ensemble de l'équipe (maternelle, élémentaire, responsables...) d'échanger autour du déroulé de la pause méridienne.

Temps de Réunion Bureau d'animation :

Le jeudi matin les responsables des différentes structures (Clap's, PIJ, Jules Ferry et Louise Michel), le coordonnateur et la directrice de service Enfance Jeunesse Education se réunissent pour le bureau d'animation. Cette année, le coordonnateur a souhaité inviter les référentes des structures JF et LM pour participer à des bureaux d'animation « élargies » dans le but de réaliser des travaux de réflexion et de développement de projets divers. Il n'y a plus de coordonnateur EJE sur la commune depuis septembre 2021 et les référentes ont été remplacées par une Directrice adjointe depuis janvier 2022.

Les réunions de préparation des mercredis (en ALSH) :

Les heures globales de réunions et de préparation d'activité ayant diminuées (commande municipale), les animateurs JF ont préférés prioriser les réunions et préparations d'activités ALAE/ALSH vacances. De ce fait, il n'y a plus de réunions de préparation des mercredis. La suppression de ces heures manque cruellement à la préparation d'activités du mercredi.

Outils mis en place :

- ▶ Référentiel de l'animateur réalisé par la Direction
 - Ce document est très complet, il est une source indispensable à nos missions et nos pratiques. Chaque année il est revisité lors de réunion de pré-rentree avec l'équipe d'animation.
- ▶ Tableau d'organisation de postes (matin, midi et soir) :
 - C'est un outil organisationnel indispensable pour le bon positionnement de l'équipe en fonction de la législation DDCS*. Ainsi que des demandes et besoins du public accueilli. La réalisation de ce dernier est complexe par rapport à la répartition spatio-temporelle de l'équipe.

- Ces tableaux sont réalisés de manière équitable (quota élémentaire/maternelle, formation PSC1, affectation de classes, emploi du temps de chacun). Ce travail d'organisation est complexe. En effet plusieurs facteurs comme : les projets, les formations, les besoins ponctuels doivent être pris en compte. Ces derniers peuvent être modifiés et réadaptés en fonction des besoins du service tout en respectant l'équité des affectations de poste de chacun

•► Divers cahiers (infos diverses, compte-rendu, communication) :

Le maintien des deux cahiers de liaisons a été mis en place en fonctions des thématiques organisationnelles : informations diverses et quotidiennes sur le fonctionnement global/compte rendu des réunions mensuelles et hebdomadaires. Situés dans le bureau ALAE/ALSH ces cahiers ont une utilité incontournable par rapport aux relais d'informations, tâches à réaliser, transmissions à la hiérarchie etc.... Ces cahiers sont des supports indispensables au bon fonctionnement de l'équipe car ils permettent de s'y référer en cas d'absences.

•► Délégations :

Plusieurs délégations ont été créées (annexe 6) par la direction. Elles ont pour objectifs de responsabiliser l'équipe sur des missions, tâches... et de mettre en éveil leurs savoirs et compétences. Ces délégations ont été parfaitement assurées par les animatrices et animateurs positionnés. Il est important que les délégations soient équitablement réparties entre tous les membres de l'équipe, en tenant compte des besoins de la structure et des compétences de chaque agent.

•► Evaluation professionnelle :

L'évaluation dans son grand ensemble est permanente et quotidienne. En effet, tous les jours, des discussions, entretiens, réunions permettent de recadrer, développer, anticiper ... des événements voire des situations particulières. En ce qui concerne l'évaluation professionnelle 2018 exigée par le centre de gestion, elle n'apas eu lieu pour l'instant.

Sécurité

Physique

•► Encadrement (postes, restauration, cours, soins...):

- L'organisation mise en place a permis un encadrement de qualité.
- L'infirmerie a été gérée en priorité par des animateurs diplômés du PSC1* quand cela est possible. L'objectif étant pour 2023 que tous les animateurs soient formés au PSC1
- Les animateurs ont une vigilance permanente par rapport à la sécurité physique des enfants et notamment lors des articulations école/loisirs et dans les regroupements importants (transition école/rentree en cantine /espace de cour ... Toutefois, le manque d'effectif d'animateurs depuis la rentrée 2021 complexifie les missions d'encadrement des enfants.

•► Matériels adaptés :

- Grâce à du matériel de récupération et du matériel acheté, l'équipe ALAE/ALSH maternel a pu aménager les espaces d'accueil des 3 à 6 ans. Matériel adapté à cette tranche d'âge.
- Changement du matériel et réorganisation de l'espace de restauration afin que celui-ci soit adapté aux postures des agents et des déplacements (tables, chaises...).
- Le matériel pédagogique est géré par une animatrice qui en assure le bon fonctionnement quand elle peut être détachée des temps d'accueil ALAE.
- Le matériel utilisé est toujours bien adapté à chaque tranche d'âge.
- ► Locaux mis en place :
 - De grosses difficultés ont été notées par rapport à la chaleur dans les dortoirs, salle d'activités ainsi que dans les salles de restauration malgré les investissements déjà réalisés par la Mairie.
 - Par rapport à l'entretien des locaux, les agents du Centre Technique Municipal se mobilisent pour maintenir l'accueil de loisirs en bon état.
 - Depuis 2022, suite au nombre croissant d'enfants accueillis sur la structure, deux modules cantine ont été rajoutés (un en maternelle et l'autre en élémentaire). Ces modules sont équipés de climatisation.

Morale

- ► Comportement de l'adulte :
 - Bon comportement (Langage, écoute et attitude) de l'équipe d'animation, adapté en fonction de l'âge du public. Une réelle dynamique très positive est née dans cette équipe depuis déjà plus de deux ans. Le collectif est solidaire par rapport au fonctionnement, aux projets et aux échanges.
 - Les relais avec l'équipe enseignante sont satisfaisants et articulés à bon escient.
 - Malgré de l'absentéisme, les agents d'entretien des salles et de restauration ont su maintenir un service de qualité.
 - Enfin, le schéma de transversalité (liens entre les différentes structures, partenaires et autres services) élaboré au sein du PEDT, n'a pu être opérationnel depuis 2020 (COVID). Toutefois, depuis la rentrée 2021, les CM2 inscrits le mercredi après-midi partent au CLAP'S 1 mercredi sur 2 et les futurs PS ont pu visiter les locaux.
- ► Formations :
 - Grâce à la volonté de la municipalité et des différents partenaires, diverses formations ont été proposées aux agents. Ces dernières ont été majoritairement réalisées (PSC1, BAFA*, BAFD*, Formation handicap, Formation CLAS, formations DDCCS...).
 - Beaucoup de formations ont été proposées aux membres de l'équipe CLAS (dans le cadre du CLAS). Certains agents sont partis en BAFA et sont en cours de BAFD cette année. Les agents en contrat EAV ont pu bénéficier de ces formations dans le cadre de leur suivi, chacun des retours de ces dernières a été plus que bénéfique. Ce qui a permis à l'équipe de continuer à se perfectionner durablement.

Perspectives 2022

Au niveau des projets :

Nous conduisons le projet pour une durée de trois ans (en lien avec la durée du PEDT 2022-2025). Nous espérons que dès la première année, certains objectifs opérationnels seront atteints. D'autres naîtront en fonction des propositions de l'équipe d'animation et des périodes de fonctionnement.

Quelques projets sont déjà en cours de réalisation à savoir :

- Projet de collecte téléthon (action 1 pile/1 don)/les bouchons /les feutres
- Projet d'ouverture et d'échange avec l'IME et le dispositif ULIS.
- Projet fil rouge autour du Patio sur l'ALAE mercredi AM.
- Maintien et développement du dispositif CLAS
- Projet autour des décorations extérieures à l'école pour Noël
- Projet collaboratif avec l'école de fêtes de fin d'année
- Projet Toulouse métropole
- Projet association Aussonnaise
- Projet esprit critique
- Projet UNICEF
- Projet sur la Laïcité
- Projet sur « Antigaspi »
- Projet Hector le collector
- Projet intervenant sportif
- Action avec la médiathèque

Tous ces projets dépendront de l'évolution du protocole sanitaire, ainsi que de la présence du personnel en place.

Au niveau de l'organisation :

Le fonctionnement et l'organisation seront reconduits avec quelques améliorations et des créations d'outils en lien avec les anciens et nouveaux projets

- Une réunion sera programmée avant le début du fonctionnement AAC avec les responsables de chaque association concernée. Elle permettra d'établir les moyens de communication et de poser un cadre à cet accompagnement qui viendra renforcer la charte déjà en place
- Afin de pallier l'anticipation demandée dans la réalisation du fonctionnement du 1^{er} trimestre des ALAE mercredi AM, une heure de travail pédagogique devra être dégagée par chaque animateur à la rentrée afin de permettre une régularisation des besoins.
- Les réunions en autonomie du jeudi matin sont réalisées de 11h15 à 11h45.

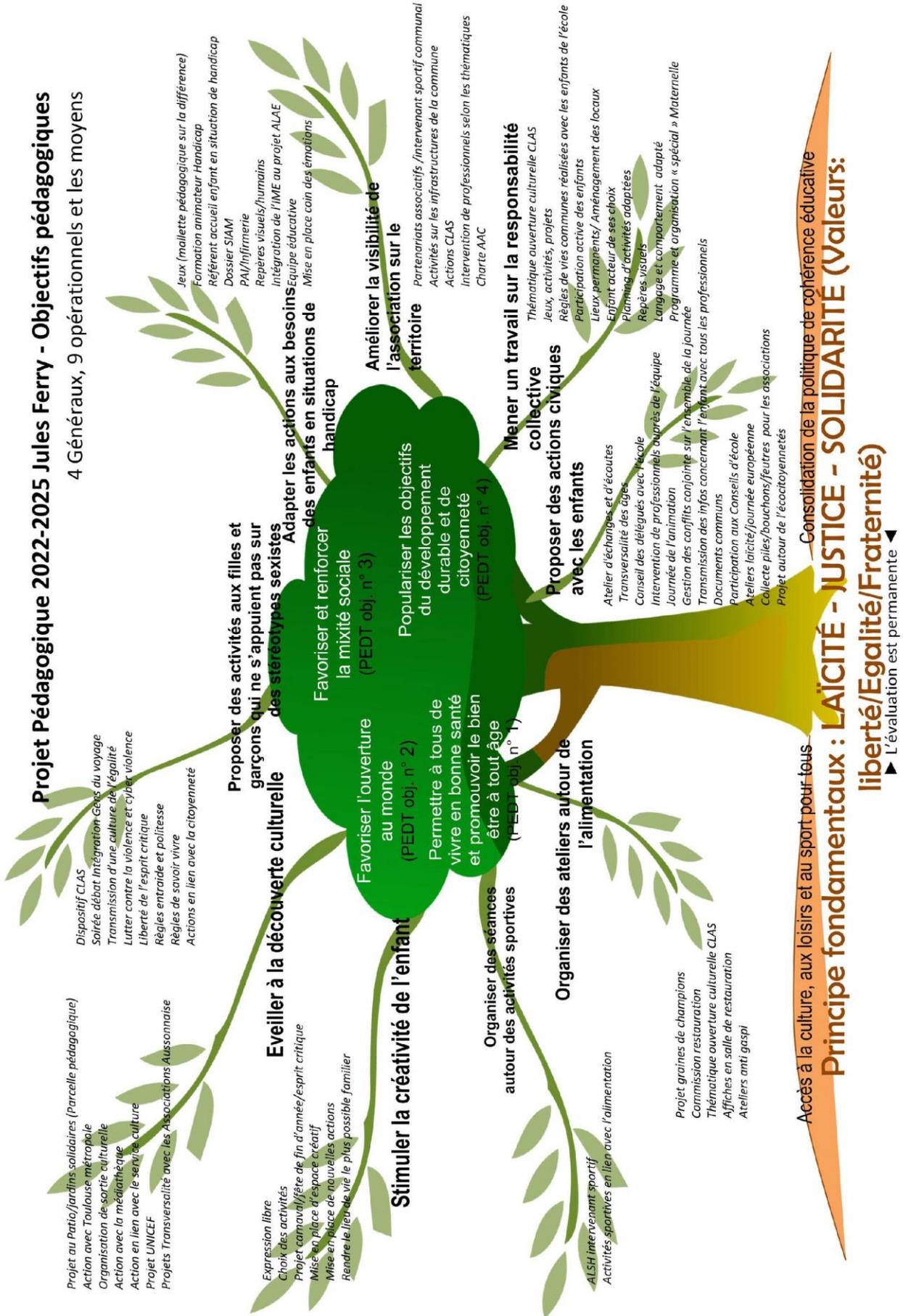
3.2) OBJECTIFS ET MOYENS 2022/2025



En lien avec le PEDT d'Aussonne, ayant pour fondements « l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous »/« La consolidation de la politique de cohérence éducative », pour valeurs Fondamentales « Liberté, Egalité, Fraternité », pour principes fondamentaux « Laïcité, justice, solidarité » nous établissons les objectifs et moyens suivants pour la période 2022-2025.

Les objectifs et moyens de ce projet pédagogique seront en lien avec :

- Développer l'éducation à la santé et au bien-être dans toutes les actions
- Favoriser le lien associatif à travers les pratiques culturelles, sportives et de loisirs
- Renforcer la mixité sociale
- Permettre l'accès au le développement durable et l'écocitoyenneté pour tous
- Mobiliser toutes les ressources du territoire
- Organiser la continuité des accueils et des différents temps libres de l'enfant et du jeune



Objectif général n°1 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être à tout âge

| Objectifs Opérationnels | Moyens |
|---|--|
| <p>Organiser des ateliers autour de l'alimentation</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : LAICITE/SOLIDARITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Projet graines de champions • Mise en place de commission de restauration • Thématique ouverture culturelle du CLAS • Affichage régulier en salle de restauration • Ateliers « Antigaspi » |
| <p>Organiser des séances autour des activités sportives</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : LAICITE/SOLIDARITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place activités par intervenant sportif • Activités sportives en lien avec l'alimentation |

Objectif général n°2 : Favoriser l'ouverture au monde

| Objectifs Opérationnels | Moyens |
|--|--|
| <p>Stimuler la créativité de l'enfant</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : LAICITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'activité adapté mis en place par le service cantine lors de la pause méridienne, adapté aux tranches d'âges des enfants. Annoncé (1^{er} service) ou affiché (2^{ème} service) dans les deux cours afin que les enfants puissent choisir. • CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité): du CP au CM2 .Un groupe CP / CE1et l'autre CE2 au CM2. • 1 salle d'activité dédiée aux devoirs pour les enfants de l'ALAE • Programme, et organisation spécial public « Maternelle », temps et lieux dédiés à cette tranche d'âge • Passerelle GS-CP et activités communes au sein des différents cycles. • Activités spontanées à la demande • Coins permanents à thème mis en place • Mise en place d'espace créatif • Rendre le lieu le plus familier possible pour les enfants • Projet carnaval/fêtes de fin d'année/esprit critique |

| Objectifs Opérationnels | Moyens |
|---|--|
| <p>Eveiller à la découverte culturelle</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : LAICITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Projet au patio/jardins solidaires (parcelle pédagogique) • Action avec Toulouse métropole • Organisation de sortie culturelle • Action avec le service culture de la mairie • Projet Transversalité avec les associations Aussonnaise • Charte AAC : l'accompagnement des enfants aux activités sportives et culturelles des Associations Aussonnaises • Temps d'écoute mis en place afin de recenser les souhaits et attentes des enfants et d'adapter la programmation des activités • Passerelles CLAP'S/ALSH (mercredis et vacances) • Projet commun ALAE et CLAP'S |

Objectif général n°3 : Favoriser et renforcer la mixité sociale

| Objectifs Opérationnels | Moyens |
|---|--|
| <p>Proposer des activités aux filles et garçons qui ne s'appuient pas sur des stéréotypes sexiste</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : LAICITE/ JUSTICE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif CLAS • Soirée débat intégration gens du voyage • Transmission d'une culture d'égalité • Lutter contre la violence et cyber violence • Liberté de l'esprit critique • Règles d'entraide et de politesse • Règles de savoir vivre • Actions en lien avec la citoyenneté • Pôle d'activité mis en place sur le temps méridien, les vacances et les mercredis sur lesquels les enfants peuvent s'exprimer (sports, jeux, arts plastiques...) • Mise en place d'un fonctionnement commun favoriser les transitions, voir du PEDT (Aménagement des locaux ; Repères visuels ; Règles de vie...) et gagner en autonomie (progression vers l'adolescence) • Langage et comportement adaptés au public préadolescent pour faire face aux problématiques liées à l'âge et s'adapter |

| Objectifs Opérationnels | Moyens |
|---|---|
| <p>Adapter les actions aux besoins des enfants en situations de handicap</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : LAICITE/ JUSTICE/SOLIDARITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Malette de jeux pédagogique sur la différence • Formation pour les agents du service EJE: évolution et continuité des interventions théoriques et pratiques sur des thématiques définies en lien avec leur travail quotidien • Référent accueil enfant en situation de handicap • Formation animateur dispensée par le SIAM (Service pour l'Intégration en Accueil collectif de mineurs) afin de permettre l'accueil et l'intégration d'enfants en situation de handicap • PAI : Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants en situation particulière ou de handicap, totalement harmonisé avec l'école/Infirmierie. • Infirmierie par un PSC1 • Intégration au projet l'accueil de l'IME • Participation aux équipes de suivi et éducatives • Mise en place du coin des émotions |

Objectif général n°4 : Populariser les objectifs du développement durable et citoyenneté

| Objectifs Opérationnels | Moyens |
|---|--|
| <p>Améliorer la visibilité des associations sur le territoire</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : Solidarité/LAICITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat associatif • Intervenants sportifs communaux • Activités sur les infrastructures communales • Actions ouverture culturelle CLAS • Interventions de professionnels selon les thématiques • Charte Accompagnement aux activités Aussonnaise |
| <p>Mener un travail sur la responsabilité collective</p> <p>Principe fondamental phare du PEDT : Solidarité/LAICITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Jeux/Activités proposées/ • Règles de vie communes réalisées avec les enfants de l'école • Participation active à la décision des enfants • Lieux permanents/Aménagements des locaux • Enfants acteurs de ses choix • Planning d'activités adaptées |

- Mise en place de repères visuels
- Langage et comportement adapté
- Programme et organisation adaptés aux tranches d'âge
- Documents communs créés Signalétique travaillée au sein des écoles et de l'ALAE/ALSH pour permettre aux enfants et parents de mieux se repérer et différencier les temps de la journée
- Réunion de présentation de l'ALAE/ALSH (porte ouverte)
- Semaine de la rentrée, mise en place d'une aide ALAE sur les accueils scolaires.
- Journée de visite ALAE /école pour les PS et nouveaux arrivants au mois de Juin.
- Accompagnateurs dans le transport scolaire.
- Règles de « savoir vivre »
- Responsabilisation des enfants : aide au goûter, meneur ou chef d'équipe lors des jeux...

Proposer des actions civiques avec les enfants

Principe fondamental phare du PEDT :
Solidarité

- Ateliers d'échanges et d'écoutes
- Transversalité des âges
- Conseil de délégués avec l'école
- Intervention de professionnels auprès de l'équipe
- Gestions des conflits sur l'ensemble de la journée
- Transmissions des informations entre tous les professionnels
- Documents communs
- Participation aux conseils d'école
- Ateliers sur la laïcité/ Journée européenne
- Activités où l'enfant est acteurs de sa découverte
- Collecte piles/bouchons/feutres pour les associations
- Projet autour de l'écocitoyenneté
- Règles de vie communes élaborées en équipes (enseignants/animateurs)
- Règles « entraide et politesse »
- Ateliers « Vie quotidienne » et « Règles de vie » : afin que tous les animateurs suivent les mêmes critères concernant le contenu de ce projet, et de favoriser la cohérence entre animateur sur les notions de respect et de tolérance, transmises aux enfants

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le projet pédagogique est un document rédigé pour une période de fonctionnement et/ou un type d'accueil adapté à ce fonctionnement.

Il permet de préciser comment le projet éducatif de la collectivité est mis en œuvre dans le cadre de l'accueil concerné : il décrit les conditions d'organisation et de fonctionnement du « centre ». Il est un élément de cohésion d'équipe et de contact avec le public accueilli. Cela afin de répondre aux objectifs définis.

Les accueils périscolaire et extrascolaire (mercredis et vacances scolaires) sont nécessaires pour répondre aux besoins des parents qui travaillent.

L'organisateur doit avoir le souci du respect du rythme de l'enfant tout en s'adaptant aux contraintes et besoins des familles.

Les conditions d'accueil et d'aménagement des locaux sont des éléments importants, afin que ces moments soient agréables et pas trop longs. Pour cela, il est nécessaire de privilégier des activités choisies par les enfants en leur laissant des temps de jeux.

Ce qui n'empêche pas l'équipe de proposer des activités plus structurées.

Accueillir en « centre » de loisirs, c'est passer d'un univers à un autre. Les besoins de l'enfant sont différents selon l'heure de la journée.

- Matin : atmosphère calme, terminer son petit déjeuner, retrouver les copains, jouer librement, parler à l'animateur, « parler d'une leçon », continuer une activité
- Midi : Pouvoir exercer des activités variées et pouvoir ne rien faire. Se restaurer
- Soir : Se détendre de sa journée, se défouler dans la cour, prendre son goûter, parler d'école

4) L'ORGANISATION

4.1) ÉQUIPES D'ANIMATION

Composition :

| ALAE | ALSH |
|---|--|
| 1 responsable diplômée : Madame Hélène BELLOC (BAFD et BEATEP) 1 Responsable adjointe : Madame Gaëlla ALRIC (Diplôme BAFD en cours) | |
| <p>Matin :</p> <ul style="list-style-type: none"> -15 animateurs : 8 diplômés et 7 non diplômés - 1 animateur transport scolaire <p>Midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable - 1 responsable adjointe - 25 animateurs : 15 diplômés et 10 non diplômés - 10 agents d'entretien et de restauration <p>Soir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable -1 responsable adjointe - 19 animateurs : 11 diplômés et 8 non diplômés - 5 animateurs CLAS(les lundis et jeudis) - 1 animateur transport scolaire <p>Mercredis de 11h00 à 13h30:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable - 1 responsable adjointe - 15 animateurs dont 3 non diplômés. - 5 ATSEM - 1 animateur transport scolaire <p>Mercredis de 13h30 à 18h30:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable - 1 responsable adjointe - 12 animateurs - 3 animateurs chargés de l'AAC | <p>Vacances scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable -1 responsable adjointe - des animateurs en fonction du nombre d'enfants présents et de la législation en vigueur <p style="text-align: center;">1 animateur pour 12 enfants</p> |

Organisation des activités :

- Toutes les activités proposées, les projets, les plannings des animateurs sont affichés dans la structure. Chaque activité devra être préparée. A cet effet, des temps quotidiens et hebdomadaires sont prévus à cet effet.

- Pendant les temps d'activités, chaque animateur est responsable des enfants présents et de la bonne tenue de ces dernières. Le rangement et le nettoyage de la salle et des locaux utilisés en font partie intégrante et devront être assurés sous la responsabilité de l'animateur.
- Il faudra être toujours soucieux, lors des propositions d'activités, du respect des tranches d'âge, des intérêts collectifs, des besoins exprimés ou non. Il est indispensable de faire vivre deux grands groupes d'âges, les petits (GS/MS/PS, CP et CE1 désirant en faire partie) et les grands. Les deux groupes partagent les locaux, les actions de la vie quotidienne et moments informels de la journée. Il est important pour chacun de ces groupes d'avoir une autonomie et des activités adaptées au rythme des âges. Une journée type a été mise en place afin que chaque animateur sache précisément ce qu'il doit faire.

Accueil des enfants : 350 enfants le midi et environ 200 matin/soir en ALAE.

100 enfants les mercredis et 90 vacances scolaires.

Organisation des animateurs :

- L'organisation des animateurs se fait par poste fixe sur chacune des salles ouvertes aux enfants. Un animateur apportera son soutien en fonction de la situation. Chacune de ces personnes a un rôle bien défini. Elles doivent, en plus de répéter les règles de vie, indiquer avec précisions toutes les possibilités qui sont offertes à l'enfant (coins permanents et activités animées) Chaque lieu d'activité et de rangement (stockage) sera sous la responsabilité d'un ou de deux animateurs désignés ou volontaires.

Absence de la responsable :

- En cas d'absence de la responsable, la responsable adjointe : assure les relais d'informations, prévient en cas d'urgence, la responsable, resitue l'organisation de terrain si le fonctionnement n'est pas conforme au référentiel conçu vu en équipe, exerce un rôle de tuteur auprès des personnes nouvelles sur la structure ou stagiaire.

4.2) ACTIVITES ET TEMPS D'ACCUEIL

« Tout » est activité : manger, se laver les mains, construire, rêver, flâner, se doucher, se coucher... et même dormir.

Les actes quotidiens, ainsi que les rapports de socialisation (comme les règles de vie, le respect de ces règles etc...) sont trop souvent oubliés ou considérés comme « passage obligé », alors qu'ils sont aussi importants et porteurs de repères et d'apprentissages que les activités dites de production.

En début d'année, un référentiel commun d'organisation de travail a été réalisé et adopté par l'ensemble de l'équipe.

Les temps d'activit es anim es

L'enfant a toujours le choix de participer ou non   l'activit e.

| ALAE | ALSH |
|--|--|
| - Activit es planifi es lors des r unions hebdomadaires (jeudi) | - Activit es planifi es le jeudi de 11h15-11h45 de la semaine qui pr ec ede - Activit es planifi es avant chaque vacance |
| - Planning global par semaine affich e dans les locaux du centre de loisirs pour les activit es de l'ALAE. | - Informations g en erale en d ebut d'ann ee pour les mercredis. Si besoins en fonction des activit es mises en place - Programme par vacances scolaires - Distribution aux enfants par le biais du portail famille et affichages   l'entr ee. |
| - Nature des activit es d efinie par l'animateur et les enfants en tenant compte des possibilit es offertes par le centre et des objectifs d efinis par l' equipe. - Projets d'activit es  labor es par l'animateur,   l' coute des attentes des enfants, mobilisant ces derniers ( ventuellement par petits groupes) sur une p eriod e plus ou moins longue. - Activit es scrupuleusement pr epar es par l'animateur avant le d emarrage de l'activit e ou du temps sp ecifique   cette pr eparation. | |

Les coins permanents d'activit es

L' equipe p edagogique met en place des coins permanents afin de susciter l'envie de l'enfant   participer   l'activit e, dans la mesure des locaux disponibles.

Deux sortes de coins permanents :

- Le coin permanent o  l'enfant peut, seul ou avec d'autres s'essayer «   faire ».

Ici, le r ole de l'animateur est diff erent, il s'agit alors d'un suivi, d'une aide technique  ventuelle, d'un aiguillage ou d'un conseil particulier. Ces lieux d'activit es auront besoin d' tre ouverts et lanc es lors d'activit es dirig es. Des r egles pr ecises d'utilisation doivent  tre pos es et respect es afin d' viter la fermeture temporaire ou d efinitive du coin permanent.

- Le coin permanent ayant pour objectif d'accueillir l'enfant.

Le r ole des animateurs est d'accompagner les enfants dans leur transition famille/centre.

Autres activit es.

Il ne faudra en aucun cas n eglier l'activit e spontan ee, sans forc ement l'intervention d'un adulte. Il faudra simplement que l'emploi du temps et les moyens le permettent.

4.3) REPAS ET TEMPS CALME

- « L'avant-repas » doit permettre un retour au calme dans une ambiance conviviale et d etendue.

Ce temps pourra  tre compris dans l'activit e de rangement, sans oublier le nettoyage des mains et temps de relaxation ou sieste pour les moyennes et grandes sections de maternelle. On pourra  changer sur ce qui a  t e fait ou sera fait. Il faudra favoriser des transitions pour une plus grande souplesse dans les changements de rythmes.

- Nous bénéficions d'une cantine grande et agréable. Le repas lui-même est un moment privilégié de calme, de contact entre les enfants et les animateurs. C'est un moment destiné à l'alimentation, bien entendu, mais aussi à l'éducation. Les repas sont l'occasion de goûter, d'apprécier des plats nouveaux.

C'est un moment où l'animateur peut mieux connaître les enfants. Nous favoriserons des tables de huit, le respect des rythmes par grand groupe, la présence d'un animateur pour deux à trois tables pour réguler le volume sonore, surveiller l'alimentation, écouter, dire, informer...

Malgré des contraintes (nombre d'animateurs/nombre d'enfants) et les préoccupations légitimes des agents de service (absence...) l'équipe s'efforce à travailler dans ce sens.

- « L'après repas » est un temps qui appartient à l'enfant, il devra respecter le plus possible son rythme. Il est nécessaire que l'animateur soit présent pour favoriser et proposer des activités calmes. L'enfant doit pouvoir : se reposer, écrire, lire, jouer à des jeux calmes...

4.4) RÉGLEMENTS INTÉRIEURS ALAE ET ALSH



REGLEMENT INTÉRIEUR Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE matin-midi-soir-mercredi) Primaire Jules Ferry 2022/2023

1. PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique et les projets d'animation issus du PEDT (Projet Educatif Territorial), réactualisé en Juin 2022, sont à la disposition des parents souhaitant prendre connaissance des orientations pédagogiques de l'équipe d'animation sur le site de la Mairie.

En collaboration avec les enfants, des « Règles de vie » sont mises en place chaque année. Elles sont affichées dans les salles de fonctionnement.

2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Pour toute fréquentation de l'ALAE, il est **obligatoire** que le **Dossier Unique d'Inscription (DUI) soit saisi et complet sur le Portail Familles. Si le service n'est pas opérationnel ou si vous rencontrez des difficultés à le remplir, veuillez-vous rapprocher des responsables de structure.** Les familles dont les dossiers sont **incomplets ne pourront pas bénéficier de ce service.**

Dans le cas d'une séparation, les deux parents devront **impérativement** signer conjointement ou séparément le DUI.

A leur arrivée et à leur départ de l'ALAE, les enfants seront « badgés ».

| ALAE Matin | ALAE Midi | ALAE Soir | Mercredi TAP | ALAE Mercredi après-midi |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| De 7h30 à 8h45 porte ALAE | De 12h00 à 13h50 | De 16h30 à 18h30 porte ALAE | De 11h00 à 12h05 porte ALAE | 13H30 à 18H30 |

Accueil du matin : Il n'y a pas d'inscription préalable pour venir à l'ALAE matin. Les enfants arrivant après 8h45 doivent attendre l'ouverture des portes de l'école à 8h50.

Accueil du midi : Nous rappelons qu'aucune arrivée ne se fera si l'enfant n'a pas été scolarisé le matin. Cependant les sorties sont possibles à 13h00, uniquement pour les soins sur présentation d'un justificatif. L'appel des enfants qui mangent à la cantine se fait dans les classes par les animateurs. A la sortie des classes à 12h00, les parents pourront récupérer les enfants qui ne mangent pas à la cantine, auprès des enseignant(e)s. Si l'enfant n'est pas récupéré, le responsable légal est contacté par l'enseignant(e). L'équipe enseignante prend en charge les enfants à partir de 13h50.

Accueil du soir : A la sortie des classes, les enfants peuvent : prendre le bus, aller à l'ALAE, ou aller au CLAS sur inscription (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). L'accueil des parents se fait par la porte ALAE à partir 16h40 (pointage 16h40)

Mercredi TAP : Les enfants qui vont à l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) restent avec les enseignants.

L'accueil des parents se fait porte ALAE à partir de 11h10 (pointage 11h10)

A la sortie des classes, les enfants peuvent : participer au Temps d'Accueil Périscolaire, prendre le bus à 12h00 (sous condition d'en avoir fait la demande auprès du Conseil Départemental).

ALAE Mercredi après-midi : Afin de répondre aux attentes des parents et pour des raisons de qualité de service public (présence du personnel, organisation des activités...) **nous vous informons que les inscriptions sont obligatoires.** Elles se font uniquement sur le Portail Familles. Les inscriptions sont limitées les mercredis selon les agréments.

Les enfants « non-inscrits » à l'Accueil de Loisirs l'après-midi, pourront être récupérés par leur parent après le repas, à partir de 13h00, jusqu'à 13h30 (**si l'enfant est inscrit à la restauration scolaire**).

Dates d'inscriptions à l'année : **le 27 juin 2022**

Annulations :

Les annulations devront être annoncées au plus tard le mardi de la semaine précédente avant minuit. En cas de force majeure ou de maladie, les Accueils de Loisirs doivent être prévenus impérativement. Un certificat médical doit être fourni uniquement auprès des Accueils de Loisirs. La demi-journée ne sera pas facturée si le certificat médical justifie de 2 jours d'absences consécutifs incluant le mercredi.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si votre enfant n'a pas l'habitude de fréquenter l'ALAE, il est préférable de prévenir la responsable ou la responsable adjointe de la structure.

Les jours de sorties scolaires, dans le cas de retour hors temps scolaire, les enfants pourront être dirigés vers l'ALAE seulement si le DUI est à jour. Une réunion de rentrée sera mise en place afin de vous présenter le fonctionnement de l'ALAE le lundi 19 septembre 2022 à l'ALAE Jules FERRY.

Le soir à l'ALAE les enfants peuvent faire leur devoir en autonomie dans des salles d'activités ouvertes. Ces salles peuvent être fermées. (Pour des raisons de service).

CLAS (ouverture culturelle/aide à la méthodologie) : une réunion de présentation sera réalisée en début d'année scolaire afin d'expliquer ce dispositif. L'équipe du CLAS reste attentive à toutes vos remarques tout le long de l'année.

ALAE Jules Ferry : 05.61.06.15.87

Site internet www.aussonne.fr

3. TRANSPORTS (voir charte)

Vous avez la possibilité d'utiliser **les transports scolaires gratuits**.

Conditions d'utilisation des transports scolaires :

- Habiter à plus d'un kilomètre en ligne droite de l'école (vérification possible de la carte en Mairie)
- Compléter le formulaire de demande sur le site du Conseil Départemental.

Un animateur est présent dans le bus pour accompagner les enfants d'âge maternel.

Pensez à prévenir l'accompagnateur ou les responsable de l'ALAE de tout changement concernant votre enfant : absence, maladie, inscription en cours d'année...

Pour les enfants qui ont des PAI signés, les parents seront tenus de fournir une autre trousse complète contenant les médicaments nécessaires à l'« accompagnateur BUS ». Dans le cas contraire, et en cas d'urgence, le SAMU sera appelé.

4. TRAITEMENTS MEDICAUX

Il est important de rappeler pour des raisons évidentes de sécurité, que les enfants ne doivent pas se trouver en possession de médicaments dans l'enceinte de l'ALAE (pas de médicament dans le cartable).

Si votre enfant suit un traitement médical de courte durée (et que vous n'avez pas la possibilité de venir lui administrer sur place), il sera obligatoire de fournir ce traitement **avec l'ordonnance** (en cours de validité) aux responsables de l'accueil de loisirs.



Les médicaments inscrits sur l'ordonnance doivent correspondre aux médicaments fournis pour le traitement, et avec une date de péremption valide.

Si un générique est délivré à la place du médicament prescrit sur l'ordonnance, cette dernière devra faire apparaître le nom de ce générique.

Des protocoles d'accueil individualisés (PAI) peuvent être mis en place en cas de traitement de fond, ou de traitement d'urgence (asthme, allergies alimentaires...). Dans ce cas, veuillez contacter la direction de l'école.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI, l'équipe d'animation suivra les recommandations liées au protocole.

Attention la pochette de médicament PAI ne pourra pas transiter vers une autre structure

En cas de température supérieure à 38 °C, nous vous demandons de venir chercher votre enfant le plus rapidement possible après notre appel.

Dans le cadre des activités « maquillage », nous utilisons des lingettes pour le démaquillage. Si vous ne le souhaitez pas, merci de vous rapprocher des responsables de la structure.

5. PAIEMENT

Le paiement se fera sur le Portail Familles ou en Mairie auprès du régisseur de la commune d'Aussonne.

Une liste de présence lui aura été remise au préalable pour la mise en place de la facturation.

Nous rappelons que nos structures sont conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales, le comité d'entreprise Airbus.

6. RESTAURATION

La circulaire des Services Vétérinaires notifiant les conditions de fournitures des repas est à la disposition des parents.

Les inscriptions à la restauration scolaire doivent être réalisées sur le Portail Familles.

Toutes les annulations (pour la semaine) devront être réalisées le jeudi précédent la semaine concernée, avant minuit dernier délai. Si le délai n'est pas respecté les repas seront facturés **quel que soit la raison de l'absence**.

Si votre enfant est absent et que vous n'avez pas pu annuler dans les délais, vous avez la possibilité de récupérer le repas à 11h45, à la porte de l'ALAE. Pour cela, il faudra en avoir fait préalablement la demande par mail alae.alsh.julesferry@aussonne.fr ou par téléphone au 05.61.06.15.87 avant 10h (le même jour).

Est pris en compte le régime alimentaire suivant : sans viande.

Pour toute autre demande (allergies alimentaires, événement périodique...), aucun repas de substitution ne sera fourni.

Pour les PAI signés, les aliments de substitution sont à la charge des parents. Ils doivent être apportés dans un sac de transport **et** une glacière, dans des boîtes au nom de l'enfant, avec les couverts. Les menus doivent être transmis et signés avec les notifications apportées, aux responsables des Accueils de Loisirs au plus tard le lundi 10h de la semaine en cours.

7. MATERIEL-TENUE VESTIMENTAIRE

Il est interdit d'apporter à l'Accueil de Loisirs des objets de valeur (jeux électroniques, bijoux précieux...) ou de l'argent. Nous dégageons toute responsabilité pour des pertes ou vols éventuels.

Les téléphones portables resteront éteints et dans le sac de votre enfant dès l'entrée à l'accueil de loisirs.

Nous vous prions de bien vouloir équiper, et habiller votre enfant en fonction de la météo. Matériel de base à apporter :

- Casquette ou chapeau
- Coupe-vent
- Chaussures adaptées

Nous vous prions de bien vouloir noter le nom de votre enfant sur ses affaires (doudou, coussin et taie d'oreiller, vêtements etc...)

Les vêtements non récupérés seront donnés à une association (début janvier et mi-juillet).

8. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Toute personne susceptible de récupérer l'enfant à l'accueil de loisirs doit être muni de sa pièce d'identité. Celle qui n'est pas inscrite sur la fiche de renseignements du DUI doit être signalée impérativement auprès de la responsable ou de la responsable adjointe.

Les personnes de – 12 ans ne seront pas autorisées à récupérer un enfant aux Accueils de Loisirs.

En dehors des heures de fonctionnement, une décharge exceptionnelle devra être remplie par les parents.

Toute modification du DUI doit être portée à la connaissance des responsables et du régisseur de la Commune de façon écrite.

Le Maire

Michel BEUILLE





REGLEMENT INTÉRIEUR
Accueil de Loisirs Sans Hébergement Élémentaire ALSONA
(ALSH Vacances Scolaires)
2022/2023

1. PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique et les projets d'animation issus du PEDT (Projet Educatif Territorial), réactualisé en Juin 2022, sont à la disposition des parents souhaitant prendre connaissance des orientations pédagogiques de l'équipe d'animation sur le site de la Mairie.

En collaboration avec les enfants, des « Règles de vie » sont mises en place chaque année. Elles sont affichées dans les salles de fonctionnement

2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Pour toute fréquentation de l'ALSH, il est **obligatoire** que le **Dossier Unique d'Inscription (DUI) soit saisi et complet sur le Portail Familles. Si le service n'est pas opérationnel ou si vous rencontrez des difficultés à le remplir veuillez-vous rapprocher des responsables de structure. Les familles dont les dossiers sont incomplets ne pourront pas bénéficier de ce service.**

Dans le cas d'une séparation, les deux parents devront **impérativement** signer conjointement ou séparément le DUI.

ACCUEIL DES ENFANTS

Vacances scolaires

| Journée complète | ½ journée matin | ½ journée après-midi |
|-------------------------------------|--|---|
| Accueil des enfants de 7h30 à 10h00 | Accueil des enfants de 7h30 à 10h00 | Accueil des enfants de 11h30 à 11h45 et/ou de 13h00 à 13h30 |
| Départ des enfants de 16h30 à 18h30 | Départ des enfants de 11h30 à 11h45 et/ou de 13h00 à 13h30 | Départ des enfants de 16h30 à 18h30 |

 Pour les demi-journées, en période de vacances scolaires, le repas est inclus et facturé dans le forfait de la demi-journée. Vous avez la possibilité de récupérer le repas de votre enfant de 11h30 à 11h45 (excepté les jours de sorties). Pour cela, il faudra en avoir fait préalablement la demande par mail alae.alsj.julesferry@aussonne.fr ou par téléphone au 05.61.06.15.87 avant 10h (le même jour).

Pour les jours de sortie ou les journées spécifiques, les heures d'accueil seront précisées sur le Portail Familles, le programme et sur le site internet de la commune www.aussonne.fr.

3. INSCRIPTIONS

Conditions

Les programmes sont affichés sur les structures et des flyers sont mis à disposition sur les ALAE à chaque période. Ils sont envoyés aux familles via le Portail Familles. Ils sont aussi disponibles en mairie, sur le Facebook et sur le site www.aussonne.fr.

Afin de répondre aux attentes des parents et pour des raisons de qualité de service public (commande des repas, présence du personnel, organisation des activités...), nous vous informons que **les inscriptions sont obligatoires**.

Elles se font uniquement sur le Portail Familles.

Les inscriptions sont limitées pendant les vacances scolaires selon les agréments. De même, les jours de sorties où les places disponibles dépendent du nombre de places disponibles dans le bus.

A partir de 11 ans les enfants ont le choix de s'inscrire à l'ALSH élémentaire ou au CLAP'S. A partir de 12 ans (jour de l'anniversaire), l'enfant devra s'inscrire uniquement au CLAP'S. Le DUI sera également obligatoire.

Les vacances scolaires

Dates d'inscriptions par vacances (voir les programmes)

Annulations et inscriptions :

Petites vacances :

- Les inscriptions et les annulations devront être annoncées au plus tard le dimanche à minuit sur le Portail Familles ou le vendredi par téléphone au 05.61.06.15.87 avant 18h30, soit une semaine avant le premier jour des vacances. Après ce délai aucune modification d'annulation ne sera possible sauf en cas de force majeure sur présentation d'un justificatif et selon les places disponibles.

Vacances d'été :

Les dates d'inscriptions et d'annulations sont indiquées sur les programmes d'activités.



Les jours fériés et week-end ne comptent pas dans ce délai.

Le non-respect de ces délais entraînera une facturation.

Après la 3^{ème} absence votre enfant sera mis en liste d'attente

En cas de force majeure ou de maladie, les Accueils de Loisirs doivent être prévenus impérativement. Un certificat doit être fourni uniquement auprès des Accueils de Loisirs.

La journée sera facturée le premier jour de maladie et les autres jours ne donneront pas lieu à facturation.

Nuitées ou Activités accessoires

Un règlement spécifique sera communiqué aux parents en fonction des activités proposées.

4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Il est important de rappeler, pour des raisons évidentes de sécurité, que les enfants ne doivent pas se trouver en possession de médicaments dans l'enceinte de l'ALSH.

Si votre enfant suit un traitement médical de courte durée (et que vous n'avez pas la possibilité de venir lui administrer sur place), il sera obligatoire de fournir ce traitement **avec l'ordonnance** (en cours de validité) à la responsable ou la responsable adjointe de l'accueil de loisirs



Les médicaments inscrits sur l'ordonnance doivent correspondre aux médicaments fournis pour le traitement, et avec une date de péremption valide.

Si un générique est délivré à la place du médicament prescrit sur l'ordonnance, cette dernière devra faire apparaître le nom de ce générique.

Des protocoles d'accueil individualisés (PAI) peuvent être mis en place en cas de traitement de fond, ou de traitement d'urgence (asthme, allergies alimentaires...). Dans ce cas, veuillez contacter la responsable ou la responsable adjointe de l'accueil de loisirs. **Dans le cadre de changement de structure pendant les vacances une pochette contenant les médicaments au nom de votre enfant vous sera demandée le premier jour des vacances (dans le cas contraire le PAI ne pourra pas être appliqué et en cas de difficulté, le SAMU sera appelé).**

En cas de température-supérieur à 38 °C, nous vous demandons de venir chercher votre enfant le plus rapidement possible après notre appel.

Dans le cadre des activités « maquillage », nous utilisons des lingettes pour le démaquillage. Si vous ne le souhaitez pas, merci de vous rapprocher des responsables de la structure.

5. PAIEMENT

Le paiement se fera sur le Portail Familles ou en Mairie auprès du régisseur de la commune d'Aussonne.

Une liste de présence lui aura été remise au préalable pour la mise en place de la facturation.

Nous rappelons que nos structures sont conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales, le comité d'entreprise Airbus.

Un supplément pourra être appliqué en cas d'animations particulières (sorties, intervenants, journées spécifiques) ; ce supplément sera notifié sur le programme et sera comptabilisé dans la facturation totale de l'ALSH Jules Ferry.

6. RESTAURATION

Tous les repas et goûters de l'après-midi sont prévus par l'Accueil de Loisirs.

La circulaire des Services Vétérinaires notifiant les conditions de fournitures des repas est à la disposition des parents.

Est pris en compte le régime alimentaire suivant : sans viande. Pour toute autre demande (allergies alimentaires, événement périodique...), aucun repas de substitution ne sera fourni.

Pour les PAI signés, les aliments de substitution sont à la charge des parents. Ils doivent être apportés dans un sac de transport **et** une glacière, dans des boîtes au nom de l'enfant, avec les couverts. Les menus doivent être transmis et signés avec les notifications apportées, à la responsable ou la responsable adjointe des Accueils de Loisirs au plus tard le lundi 10h de la semaine en cours.

Commandes des repas sur les vacances scolaires

La commande des repas est automatique lorsque vous réalisez l'inscription de vos enfants pour les périodes de vacances scolaires sur le Portail Familles.

7. PROGRAMME

En cas de mauvais temps ou de force majeure, les promenades et les sorties pourront être annulées, déplacées ou remplacées suivant les possibilités du centre.

Dans le cadre de nos projets, nous sommes amenés à sortir de l'enceinte de l'ALSH. Le mode de déplacement peut se faire de façon suivante : A pied ; véhicule Mairie ; Bus (compagnie spécialisée). Pour toutes informations ou remarques, vous pouvez contacter la responsable ou la responsable adjointe de l'accueil de loisirs.

8. MATÉRIEL – TENUE VESTIMENTAIRE

Il est interdit d'apporter à l'Accueil de Loisirs des objets de valeur (jeux électroniques, bijoux précieux...) ou de l'argent. Nous dégageons toute responsabilité pour des pertes ou vols éventuels.

Les téléphones portables resteront éteints et dans le sac de votre enfant dès l'entrée à l'accueil de loisirs.

Nous vous prions de bien vouloir équiper, et habiller votre enfant en fonction du programme et de la météo. Matériel de base à apporter :

- Casquette ou chapeau
- Coupe-vent
- Sac à dos
- Crème solaire
- Serviette de bain
- Bonnet de bain

⚠ Pour les sorties piscine, le slip de bain est obligatoire.

Nous vous prions de bien vouloir noter le nom de votre enfant sur ses affaires (doudou, coussin et taie d'oreiller, vêtements etc...)

9. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Toute personne susceptible de récupérer l'enfant à l'accueil de loisirs doit être muni de sa pièce d'identité. Celle qui n'est pas inscrite sur la fiche de renseignements du DUI doit être signalée impérativement auprès de la responsable ou de la responsable adjointe. Le DUI doit être complet.

Les personnes de – 12 ans ne seront pas autorisées à récupérer un enfant aux Accueils de Loisirs.

En dehors des heures de fonctionnement, une décharge exceptionnelle devra être remplie par les parents.

Le Maire

Michel BEUILLE



5) LA SÉCURITE MORALE, AFFECTIVE ET PHYSIQUE (Enfants/Adultes)

Garantie par : une bonne connaissance des uns et des autres et par la prise en compte et l'application des réglementations de la Jeunesse et des Sports et du cadre de fonctionnement du « centre » de loisirs. L'équipe d'animation sera composée d'animateurs diplômés particulièrement sensibilisés au public et aux notions de sécurité, par le biais de la formation proposée tout au long de l'année (BAFA, PSC1...).

L'organisation : favorisera en premier lieu la sécurité des enfants.

- ▶ Un animateur pour 18 enfants maximum en ALAE en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle.
- ▶ Un animateur pour 12 enfants maximum en temps ALSH.
- ▶ Un animateur pour 8 enfants dans l'eau. (Avec un surveillant de baignade breveté)
- ▶ Vigilance et responsabilisation de tous sur les temps d'accueil des enfants.
- ▶ Présence de 2 personnes à l'accueil.
- ▶ Désignation d'un agent sanitaire (avec PSC1) à l'infirmerie
- ▶ Mise en place d'un registre de soins effectués sur l'enfant et mise à disposition d'une trousse de secours lors des sorties.
- ▶ Mise en place d'un registre de contrôle de fermeture de la structure (hors vacances).
- ▶ Mise en place d'un registre de contrôle de fermeture du portail à vélo (hors vacances).
- ▶ Formation de l'ensemble de l'équipe aux premiers secours en cours.
- ▶ Constitution du Dossier Unique Inscription (DUI) pour chaque enfant (fiche sanitaire, autorisation parentale, assurance, vaccination.)
- ▶ Repérage des enfants ayant des problèmes de santé. Les maladies chroniques telles que l'asthme, les allergies ainsi que les handicaps seront notifiées à l'équipe au plus tôt (la mise en place d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) devra être envisagée)
- ▶ Débats, réunions d'enfants, pour la mise en place de certains ateliers hebdomadaires comme règle de vie et vie quotidienne.

6) L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DES PARENTS

Modes d'informations :

- ▶ « Aussonne Actualités » / « Aussonne entre nous »./ »Information parents »
- ▶ Bulletin trimestriel distribué à l'ensemble de la population annonçant les projets et informations divers (bulletin d'information communal).
- ▶ Programmes et informations remis aux parents par le biais du « relais cartable ».
- ▶ Panneau lumineux situés dans le village informant sur les activités de la commune.
- ▶ Presse locale.
- ▶ Courriers à envoyer tous les trimestres aux différentes familles de la commune.
- ▶ Site internet www.aussonne.fr.

Participation des parents : à la vie du Centre

- ▶ En venant chercher leurs enfants.
- ▶ Lors des manifestations exceptionnelles, fêtes, pots, kermesse, jeux en lien avec le projet pédagogique.
- ▶ Pots de retour de séjour (si organisé)
- ▶ Participation au conseil d'école

- Réunions de présentation d'équipe et d'information organisées par différentes structures Jeunesse de la commune.

7) LES TRANSPORTS

Nature : selon le nombre d'enfants et la destination

- Nos pieds.
- Les transports en autobus.
- Le Minibus de la mairie.

8) LES PARTENARIATS : PEDT

8.1) ÉCOLE

Relation d'échange et de confiance : avec l'équipe enseignante, matérialisée par des rencontres quotidiennes, transmission d'informations, discussions concernant les enfants, étude et sorties scolaires.

Les coresponsables sont présents au sein des conseils d'écoles et équipes éducatives.

8.2) AGENTS COMMUNAUX

Travailler ensemble et dans le même sens : animateurs ALAE/ALSH, agents de service, ATSEM, personnels techniques... afin de renforcer la qualité des temps d'accueil pour les enfants.

Lien commun : « acté » par l'élaboration et la validation du projet pédagogique par l'ensemble de ces équipes. Recherche constante de la cohésion d'équipe :

- Communiquer le plus possible les uns avec les autres.
- Etablir des réunions pour la mise en commun de différentes données pratiques.
- Donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur le fonctionnement.
- Donner son avis lors de temps prévus à cet effet.
- Privilégier avant tout l'intérêt des enfants.

8.3) AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL

Ligne éducative transversale : validée par les élus. Les actions menées sur les différentes structures communales sont harmonisées.

8.4) ASSOCIATIONS

AAC (Accompagnement aux Associations de la Commune) : service est mis en place les mercredis après-midis pour l'accompagnement des enfants sur les activités des associations Aussonnaises.

Des projets en lien direct avec ces associations seront établis tels que : « la fête de fin d'année », « journée intergénérationnelle », « carnaval »...

Mise en place d'actions assurées par l'intervenant sportif en collaboration avec les associations du territoire.

8.5) SERVICE ENFANCE, JEUNESSE et EDUCATION

Bureau d'animation : organisé tous les jeudis par la Directrice du service EJE (en son absence par le Directeur Général des Services), il est composé des responsables des différentes structures Enfance

Jeunesse et l'assistante de Direction EJE. Ce bureau permet de tisser des liens transversaux entre les publics, les structures, les professionnels et les élus et de valoriser le savoir-faire des différentes équipes notamment dans le domaine de l'animation.

8.6) PARENTS

Rencontres conviviales : spectacles, expositions, forum... organisées afin de permettre à tous les parents de se retrouver et d'être informés du travail effectué au quotidien par l'équipe d'animation.

Ces échanges réguliers avec les familles sont pour nous indispensables.

8.7) INSTITUTIONS

CAF : pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Prestation de Service Ordinaire (PSO)

Education Nationale : pour les équipes éducatives et de suivi .

Conseil Départemental : pour le transport scolaire

Toulouse Métropole : pour les projets proposés (exposition, Ateliers de manipulations, Intervenants, Formations...)

9) INTERVENANTS EXTÉRIEURS

En fonction des projets et de leurs avancées : nous faisons appel à des intervenants extérieurs. Le partenariat garantit une certaine qualité, ainsi que la sécurité des actions. Il contribue à la formation des animateurs.

10) LA FORMATION

Journée de formation : l'ensemble des équipes d'animation des structures enfance jeunesse de la commune bénéficient de formations sur des thématiques choisies. A l'issue de ces journées, des formations complémentaires sont mises en place dans l'année afin d'approfondir les connaissances et demandes des animateurs.

SIAM (Service pour l'Intégration d'Enfants pour les Accueils de loisirs): dans le cadre du projet d'intégration d'enfant handicapé, formation mise en place avec le SIAM pour « compléter » les équipes, dans l'objectif de détacher un animateur pour chaque enfant accueilli.

CNPFT : établissement public qui organise les concours et formations des personnels des collectivités locales.

11) L'ÉVALUATION

11.1) PEDT

Comme indiqué dans les modalités d'évaluation du Projet Educatif Du Territoire, les outils, les critères et les indicateurs d'évaluation ci-dessous sont en adéquation avec le fonctionnement de la structure. Ces outils permettront une évaluation globale du PEDT.

Il nous paraît fondamental de pouvoir évaluer notre travail dans le souci de répondre à la volonté politique du PEDT, par l'élaboration en équipe d'un projet pédagogique.

11.2) MISE EN PLACE

La formation et l'évaluation constituent deux pôles essentiels de suivi, pour ce faire, nous mettrons en place :

Un échange au sein de l'équipe au quotidien :

- Tous les jours de 11h45 à 12h00. Sur tous les temps nécessaires pour le bien-être des enfants par le biais de discussions constructives, ainsi que de 13h50 à 14h15 après le service.

Des réunions de groupe avec l'équipe d'animation :

- Une réunion mensuelle le mardi de 10h30 à 11h30. Un ordre du jour est réalisé pour chaque réunion.
- Tous les jeudis de 11h15 à 11h45 afin de réaliser les évaluations concernant les projets effectués sur les structures.

Des moments de concertation avec les enfants :

Dans la mise en place de temps de parole, de débat et de moyen d'évaluation auprès des enfants par rapport au projet proposé.

Une évaluation individuelle annuelle :

A l'aide de ce document, nous mettons en place un entretien individuel d'évaluation. Toutefois des entretiens intermédiaires peuvent être nécessaires.

Une évaluation professionnelle annuelle

Etablir des règles pour tous les enfants, les animateurs et les lieux :

Un projet « règle de vie » est réalisé. Il permet d'évaluer quotidiennement le comportement des enfants grâce notamment au cahier mis en place, ainsi que le projet vie quotidienne regroupant divers activités et groupe de discussions ludique pour des enfants.

Suivi des projets par la responsable de structures, la directrice du service et les élus :

Les animateurs réalisent des projets écrits suivis et comprenant une évaluation nécessaire à l'évolution des actions.

Chaque projet est « suivi » par un animateur référent.

Cohésion entre toutes les infrastructures «enfance/ jeunesse » de la commune et tous les autres partenaires (enseignants, service entretien) :

De façon régulière des points de régulation et d'évaluation sont mis en place entre tous les intervenants.

Une évaluation plus fine a été réalisée par rapport à 4 objectifs opérationnels retenus par l'équipe d'animation :D2VE

1-Objectif opérationnel : Proposer des actions civique sur avec les enfants

1.1 : Critère : avons-nous créé des actions civiques avec les enfants

Moyens : L'équipe d'animation met en place de façon quotidienne des activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions civique (Collecte de jouets, récupération de bouchons, piles, feutres, action téléthon...).

Degré d'atteinte :

Si toutes les activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions civiques ont pu être réalisés dans leur intégralité alors l'objectif sera atteint

Si toutes les activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions civiques ont été réalisés mais n'ont pu être menées à terme alors l'objectif sera moyennement atteint.

Si toutes les activités et/ou projets ayant pour but de réaliser des actions civiques n'ont pas pu être réalisés alors l'objectif ne sera pas atteint.

1.2 Critère : Pouvons-nous évaluer les retombées de ces manifestations ? et quels types ?

Moyens : Une liste des retombées de ces manifestations sera réalisée (exemple : jouets secours populaire, affiches téléthon ...)

Degré d'atteinte : nous considérerons l'objectif atteint si la liste est assez exhaustive

1.3 Critère : Tout le monde a-t-il la définition du mot civisme ?

Moyens : Un cadre de référence sera réalisé pour tous par rapport au mot civisme.

Degré d'atteinte : nous considérerons atteint si ce cadre de référence pour tous est réalisé. Nous évaluerons les échanges, l'implication de l'équipe, les enfants, ainsi que la communication et compréhension autour du mot civisme.

2 Objectif opérationnel : Eveiller à la découverte culturelle

2.1 Critère : Avons-nous rendu l'enfant acteur dans son territoire ?

Moyens : Tout au long de l'année, les animateurs proposent différents projet en lien avec la citoyenneté/laïcité/culture. Tous ces projets sont listés en fonction du principe fondamental qu'il représente

Degré d'atteinte :

Si plus de 80% des projets mis en place par les animateurs sont en lien avec la citoyenneté/laïcité/culture alors l'objectif est atteint

Si entre 60 et 79% des projets mis en place par les animateurs sont en lien avec la citoyenneté/laïcité/culture l'objectif sera moyennement atteint

Si moins de 60% des projets mis en place par les animateurs sont en lien avec la citoyenneté/laïcité/culture alors l'objectif ne sera pas atteint.

2.2 Critère : L'enfant est-il capable à pratiquer en autonomie d'avoir de la créativité ?

Moyens : Au travers des activités proposées, fait seul, pas à la place d'eux ? La sieste, va-t-il à son lit ? Déplacement dans les locaux ? propose des aménagements ?

Degré d'atteinte : L'observation détermine le degré d'atteinte en réponse aux questions posées dans les moyens.

2.3. Critères : Les enfants prennent-ils du plaisir et sont-ils enthousiaste ?

Moyens : Après observations les enfants jouent, rient (peu ? souvent ?). Ils sont positifs ? Ils ont envie de continuer ? De recommencer ? Ils sollicitent l'adulte ?

Degré d'atteinte : L'observation détermine le degré d'atteinte en réponse aux questions posées dans les moyens.

3 Objectif opérationnel : Adapter les actions aux besoins des enfants en situations de handicap

3.1 Critère : Avons-nous créé les conditions physiques, morales et affectives nécessaires pour aider l'enfant

Moyen quantitatif : Comptabiliser le nombre d'enfants accueilli pour lesquelles des actions ont été mise en place

Degrés d'atteintes quantitatives :

Si le nombre d'enfants concernés est supérieur à la moitié de tous les enfants accueillis nous estimons que l'objectif sera atteint

Si le nombre d'enfants concerné correspond à la moitié de tous les enfants accueillis nous estimons que l'objectif sera moyennement atteint

Si le nombre d'enfants concerné correspond à moins de la moitié des enfants accueillis nous estimons que l'objectif ne sera pas atteint

Moyens qualitatifs : Mise en place d'actions individualisés répondant aux besoins du public concerné

Degrés d'atteintes qualitatives

Si l'équipe d'animation peut mettre en place un accueil individualisé supérieur à la moitié de tous les enfants accueillis nous estimerons que l'objectif sera atteint.

Si le nombre d'enfants concerné correspond à la moitié de tous les enfants accueillis nous estimons que l'objectif sera moyennement atteint

Si le nombre d'enfants concerné correspond à moins de la moitié des enfants accueillis nous estimons que l'objectif ne sera pas atteint

3.2 Critère : Mettons-nous en place des outils adapter à l'âge ?

Moyen : Quels outils sont mis en place ?

Degré d'atteinte : l'évaluation des outils mis en place nous permettra de déterminer le degré d'atteinte.

3.3 Critère : Mettons-nous en place des actions passerelles et articulations avec le CLAP'S et maternelle

Moyen : Quelles passerelles ont été établies avec le CLAP'S et maternelle ? Sont-elles adaptées ?

Degré d'atteinte : La liste des passerelles et actions sera établie ce qui nous permettra de déterminer le degré d'atteinte

4. Objectif opérationnel: Maintenir et améliorer les liens entre parents/enfants/structures

Critère : Avons-nous maintenu et amélioré les liens entre parents/enfants/structures

Moyen quantitatif : Nombre de projet ayant réellement renforcé la parentalité

Degrés d'atteintes quantitatifs :

Si le nombre de projet ayant réellement renforcé la parentalité est supérieur au nombre de projet mis en place alors l'objectif sera atteint.

Si le nombre de projet ayant réellement renforcé la parentalité est identique au nombre de projet mis en place alors l'objectif sera moyennement atteint.

Si le nombre de projet ayant réellement renforcé la parentalité est inférieur au nombre de projet mis en place alors l'objectif sera moyennement atteint.

Moyen qualitatif : Mise en place d'animateur référent à l'accueil. (Relai de l'équipe et relai fait aux parents par des personnes prédéfinies)

Degrés d'atteintes qualitatifs :

Si une relation de confiance est créée avec les parents (Bonne humeur, sourire, confiance personnelle,...) et qu'elle se renforce d'année en année alors l'objectif sera atteint.

Si la relation créée avec les parents reste agréable mais ne se renforce pas d'année en année alors l'objectif sera moyennement atteint.

Si la relation créée avec les parents se dégrade au fur et à mesure des années alors l'objectif ne sera pas atteint.

ANNEXES

- 1- Sommaire du référentiel pour les « Animateurs »
- 2- Evaluation professionnelle (en cours de réalisation)
- 3- Délégation
- 4-Glossaire



Référentiel de l'Animateur

ALAE/ALSH primaire
2022/2023

Ce document a été créé afin d'accueillir au mieux les nouveaux animateurs arrivant au sein des ALAE et/ou ALSH pour qu'ils rencontrent le moins de difficultés possibles.

IL a aussi pour but de créer un cadre de référence.

Ainsi les mêmes informations et documents seront donnés à l'ensemble des membres de l'équipe.

Tous les documents joints sont des originaux et doivent être conservés comme tels.

Il est conseillé de faire des copies lorsqu'il y a nécessité d'en remplir un.

!/ \ Ce référentiel peut évoluer en fonction de situations nouvelles.



SOMMAIRE

| | |
|--|---------------|
| INFORMATION ANIMATEUR ----- | Page 2 |
| Profil de poste d'animateur | |
| Notion d'équipe | |
| La réunion | |
| La délégation | |
| Liste des délégations | |
| Animateur référent pédagogique | |
| Animateur référent | |
| Elaboration des plannings d'activités | |
| Retranscription des informations de l'équipe | |

| | |
|---|----------------|
| GESTION ----- | Page 18 |
| Gestion du matériel et du stock | |
| Gestion du stock goûter | |
| Gestion du projet annuel « prévu » | |
| Gestion du transport scolaire | |
| Gestion de la bibliothèque des enfants et des ressources animateurs | |
| Gestion des salles d'ateliers (activités, jeux de société, dessin et foyer) | |
| Gestion de la pharmacie | |
| Gestion des pôles Maternel/Élémentaire | |
| Gestion du pôle « APC » | |
| Gestion des décorations de l'ALSH | |

PARTIE 2

| | |
|---|----------------|
| ORGANISATION ÉQUIPE ----- | Page 29 |
| Organisation pour l'ensemble des animateurs ALAE | |
| Organisation pour l'ensemble des animateurs ALSH et Mercredis | |
| Echéancier ALAE/ALSH année 2019-2020 | |
| Tableau des projets d'animation | |
| Dates de retour des feuilles d'heures | |

| | |
|---|----------------|
| EVALUATION ----- | Page 57 |
| Livret « D'entretien d'évaluation » | |
| Entretien professionnel : Guide de « l'évalué » | |

PARTIE 3

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| CONNAISSANCE DU PUBLIC ----- | Page 62 |
| Public : 3-6 ans | |
| Public : 6-11 ans | |

| | |
|----------------------------------|----------------|
| MÉTHODOLOGIE ----- | Page 75 |
| Les projets | |
| La démarche de projet d'activité | |
| Conduire un projet | |
| Fiche projet | |
| Fiche « méthode pédagogique » | |
| Infirmier et trousse à pharmacie | |

| | |
|--------------------------|----------------|
| DÉONTOLOGIE ----- | Page 95 |
| Charte des animateurs | |

Le Service Public

PARTIE 4

| | |
|---|-----------------|
| ANNEXES Pédagogiques ----- | Page 104 |
| Fiche technique | |
| Fiche d'activité | |
| Lexique | |
| ANNEXES Fonctionnement ----- | Page 109 |
| Fiche matériel | |
| Feuille de présence activités ALSH | |
| Tableau des dates d'inscriptions annuelles pour l'ALSH 2021/2022 | |
| Fiche technique de ménage ALAE | |
| Fiche technique ménage ALSH Vacances | |
| Tableau d'organisation Matin/Midi/Soir et Mercredi | |
| Planning hebdomadaire 2021/2022 | |
| Organisation et Fonctionnement : Ecoles Jules Ferry-Services municipaux-ALAE/ALSH-ATSEM | |
| ANNEXES Gestion d'équipe ----- | Page 136 |
| Compte rendu de l'entretien professionnel (vierge) | |
| Heures de récupération | |
| Feuilles d'heures effectuées | |
| Autorisation spéciale d'absence | |
| CET Ouverture | |
| CET Alimentation | |
| CET Modalités | |
| Demande de congés : titulaire | |
| Votre contrat est supérieur à 28h/mois | |
| Votre contrat est inférieur à 28h/mois | |
| Responsabilité civile et pénale | |
| ANNEXES Règlements ----- | Page 151 |
| Règlement Intérieur ALAE | |
| Règlement Intérieur ALSH | |
| ANNEXES Autres ----- | Page 160 |
| Plan de Jules Ferry | |
| Détail composition de Jules Ferry | |
| | |
| Coupon de lecture et d'acceptation du présent référentiel | Page 163 |

ANNEXE 2 - Evaluation professionnelle

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

4382582 - MAIRIE D'AUSSONNE

Année : Date de l'entretien :

Agent évalué

Matricule :
 Nom : Nom de patronymique :
 Prénom :
 Adresse :
 Date de naissance :
 Grade :
 Catégorie :
 Echelon : Date d'entrée dans l'échelon :

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Avancement au minimum | Avancement au maximum |
| | |

Poste :
 Service :
 Fonction :
 Poste occupé depuis le : ... / ... /
 Temps de travail : Temps complet Temps non complet : ... h/hebdo Temps partiel : ... %

Evaluateur

Nom : Nom patronymique :
 Prénom :
 Grade :
 Fonction :

III. Formations effectuées au cours de l'année écoulée

| Date | Type de formation (Formation obligatoire, facultative, personnelle...) | Intitulé | Utilité de la formation : | | | | Compétences acquises ou acquies de l'expérience professionnelle |
|------|---|----------|---------------------------|---------------|--------------|--------|---|
| | | | Immédiate | A court terme | A long terme | Aucune | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

I. Résultats professionnels obtenus

Contexte de l'année écoulée
 - Conditions d'organisation du service :
 - Fonctionnement du service :
 - Mission(s) ponctuelle(s) assignée(s) en cours d'année :
 - Evénements et faits marquants :

| Objectifs assignés pour l'année écoulée | Résultats obtenus (non atteints, partiellement atteints, dépassés) | Observations |
|---|--|--------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

II. Acquis de l'expérience professionnelle sur l'année écoulée

Acquis de l'expérience professionnelle sur l'année écoulée

IV. Evaluation de la valeur professionnelle de l'agent

| Critères d'évaluation | Sans objet | Insuffisant | A améliorer | Satisfaisant | Supérieur aux attentes | Commentaires |
|---|------------|-------------|-------------|--------------|------------------------|--------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Compétences (qualités) relationnelles | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Capacités d'encadrement ou d'expertise ou le cas échéant à exercer des fonctions de niveau supérieur | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

V. Perspectives d'évolution professionnelle

| | Vœux exprimés par l'agent | Observations du supérieur hiérarchique |
|---|---------------------------|--|
| Projet professionnel (mobilité interne ou externe) | | |
| Evolution au sein du service (évolution des missions et/ou activités) | | |
| Formations souhaitées | | |
| Evolution de carrière (échelon, grade, promotion interne) | | |
| Autres souhaits | | |

VI. Objectifs pour l'année à venir

Objectifs individuels et collectifs compte tenu des besoins de la collectivité et des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service :

.....

.....

| Objectifs fixés | Résultats attendus | Délais | Moyens mis à disposition |
|-----------------|--------------------|--------|--------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

VII. Appréciation générale de la valeur professionnelle

APPRECIATION GENERALE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

.....

Date et signature du supérieur hiérarchique

NOTIFICATION DU COMPTE RENDU D'ENTRETIEN A L'AGENT

Observations éventuelles de l'agent :

.....

Date et signature de l'agent

PARTIE RESERVEE A L'AUTORITE TERRITORIALE

Date, cachet et signature de l'autorité territoriale

.....

Demande de révision : à formuler auprès de l'autorité territoriale (recours hiérarchique), dans un délai de quinze jours francs suivant la notification à l'agent du compte rendu. A compter de la notification de sa réponse par l'autorité territoriale, l'agent dispose d'1 mois pour saisir, s'il le souhaite, la commission administrative paritaire compétente d'une demande de révision

DEMANDE DE REVISION DU COMPTE RENDU AUPRES DE L'AUTORITE TERRITORIALE

| | |
|--|---------------------------------|
| Motifs : | Date et signature de l'agent : |
| Réponse : | Réponse notifiée à l'agent le : |
| Date, cachet et signature de l'autorité territoriale : | Signature de l'agent : |

DEMANDE DE REVISION AUPRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Je demande la révision de ce compte rendu d'entretien professionnel

Date et signature :

| VISA DE LA CAP | EN CAS DE REVISION UNIQUEMENT |
|------------------------------------|--|
| Vu en réunion du : .. / .. / 20 .. | Elément(s) révisé(s) du compte rendu de l'entretien : |
| Observations éventuelles : | Date, cachet et signature de l'autorité territoriale : |

Notifié le .. / .. / 20 .. Signature de l'agent

En cas de contestation, l'agent dispose de deux mois à compter de la notification du présent compte rendu pour déposer un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

La délégation

Qu'est-ce que la délégation ?

Méthode d'organisation qui consiste pour les responsables à confier à un animateur, la réalisation d'objectifs élaborés en commun. Une autonomie réelle des moyens et des méthodes lui est laissée, à l'intérieur d'un cadre défini. Les responsables l'assisteront dans les difficultés rencontrées, en faisant le point sur les résultats dans le cadre des procédures de contrôle dont les modalités et la fréquence sont définies à l'avance (cf. fiche pour chaque délégation ci jointe).

A qui déléguer ?

- A ceux qui sont compétents et motivés.
- A ceux qui peuvent et veulent progresser.
- A ceux que l'on veut évaluer (personne ayant besoin d'être mis en situation).
- A ceux qui ont du temps libre.
- A ceux qui font mieux que nous.

Pourquoi déléguer ?

La délégation fait partie des moyens pour permettre aux animateurs de progresser. Elle répond à deux motivations majeures pour celui qui reçoit (l'animateur) :

- le besoin de reconnaissance (qualité de travail, ses capacités, sa valeur).
- le besoin d'accomplissement (responsabilités, pouvoir de décision).

Pour celui qui délègue (les responsables), la délégation le libère de certaines activités et lui permet de consacrer davantage de temps à des tâches plus larges différentes au complémentaires du pédagogique : l'avenir, l'animation d'équipe, la communication, l'information, la formation...

Liste des délégations

Référents des projets prévus :

Vie quotidienne : 2 animateurs

CLAS (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité): 5 animateurs

Malette sur le handicap : 1 animateur par cycle

Projet mercredi: 1 animateur

Retranscription des informations de l'équipe :

2 animateurs (feuille cantine)

2 animateurs (tenue du cahier)

Elaboration des plannings d'activités ALAE/ALSH : 2 animateurs

Gestion du stock et du matériel : 3 animateurs

Gestion du stock goûter : 2 animateurs

Gestion de la bibliothèque enfant et fonds documentaires ressources animateurs : 2 animateurs

Gestion des salles ateliers + affichage planning enfants (activités, jeux de société, dessins et foyer) :

1 animateur : Réalisation affichage planning enfant

1 animateur : Animation et gestion des salles d'activité

Gestion du Transport scolaire : 2 animateurs

Gestion de la pharmacie : 2 animateurs

Pôle Patio : 2 animateurs

Pôle AAC : 3 animateurs

Pôle décoration :

2 animateurs : Organisation sur l'année et mise en place des décorations

2 animateurs : inventaire des décorations

GLOSSAIRE

CLAP'S Centre de Loisirs Pour Adolescent

ALAE Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

SIAM Service d'Intégration en Accueil collectif de Mineur

IME Institut Médicaux Educatif

BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur

BAFD Brevet d'Aptitude aux Fonction de Directeur

ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

CLAS Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité

AAC Accompagnement aux Associations de la Commune

PIJ Point Information Jeunesse

PAI Protocole d'Accueil Individualisé

PSC1 Prévention et secours civique de niveau 1

PEDT Projet Educatif Du Territoire

CTM Centre Technique Municipal

ATSEM Agent territorial Spécialisé des Ecole Maternelle

TAP Temps Activité Périscolaire

APC Activité Pédagogique Complémentaire